Les Halles – Comité Permanent de Concertation
Séance du 20 décembre 2007

Sous la présidence de
Monsieur Jean-Pierre CAFFET, Adjoint au Maire de Paris chargé de l'Urbanisme et de l'Architecture

Monsieur Jean-François LEGARET, Maire du 1er arrondissement

En présence de
Monsieur Thierry LE ROY, Garant de la concertation

Participants

élus de Paris

Conseiller de Paris
M. Alain LEGARREC

Mairie du 1er arrondissement
Mme Michèle HAEGY

Partenaires et autres intervenants

Agence Berger et Anziutti
M. Jacques ANZIUTTI
M. Mathieu MERCURIALI

Médiathèque Musicale de Paris
M. Gilles PIERRET

Bérénice
M. Jérôme MASSA

Agence SEURA
M. Jean-Marc FRITZ
M. Franck RIGAUD

FORUM DES HALLES
M. Stéphane ROMBAUD

SEM Paris Seine
M. Thierry WAHL
M. Eric TONNELIER

COTEBA
M. Mathieu ESNARD

Conseillers de Quartier

Conseil de quartier Saint-Germain l'Auxerrois
Mme Paule CHAMPETIER DE RIBES

Conseil de Quartier Palais Royal Palais Royal
Mme Seybah DAGOHA

Associations

Association « Accomplir »
M. Gilles POURBAIX
Mme Marcelle SAORT

Conseil Syndical 51-53 rue St Sauveur
M. Arom MIZRAHI

Mains Libres
M. Bernard DUBOIS

Atelier des Halles
M. Arnaud VIGNON

Association Glob'Halles
M. Régis CLERGUE-DUVAL

Association « les Bachiques Bouzouks »
Mme Elisabeth BOURGUINAT

Collectif « Beaubourg les Halles »
M. Alexandre MAHFOUZ

GIE du Forum des Halles
M. André LABORDE

Conseil Syndical 5/7 rue des Innocents
M. Jean-Pierre MARTIN

Ville de Paris

Cabinet du Maire de Paris
M. Didier BAILLY

Cabinet de M. Jean-Pierre CAFFET
Adjoint au Maire de Paris, chargé de l'Urbanisme et de l'Architecture
M. Renaud PÂQUE

Direction de l'Urbanisme
Mme Catherine BARBÉ, Directrice
M. François BODET
M. Christophe TEBOUL

Direction du Patrimoine et de l'Architecture
M. Jean-François DANON, Directeur
M. Bernard FRANJOU

Direction des Voiries
M. Alain CHAPUT

M. JEAN-PIERRE CAFFET, ADJOINT AU MAIRE DE PARIS, CHARGE DE L'URBANISME ET DE L'ARCHITECTURE : Je vous propose de commencer notre réunion de groupe de travail. Il serait souhaitable d'arrêter vers 20 h 30, cela me semble un horaire raisonnable pour un 20 décembre. De plus, trois réunions préparatoires à celle-ci se sont tenues. Normalement, les sujets ont été relativement décantées et les questions posées.

Ce soir, la maîtrise d'ouvrage est censée apporter les réponses partielles ou définitives aux questions posées.

Je vous propose de procéder en deux temps, car ce groupe de travail est consacré à la programmation.

- La première partie de notre réunion serait consacrée à la Canopée, afin de répondre à toutes les interrogations formulées ces dernières semaines, et de regarder ce qui est sur la table actuellement, et s'il existe éventuellement des problèmes résiduels comment on peut essayer de les surmonter et de les résoudre.

- La deuxième partie dans un laps de temps plus rapide serait consacrée à la programmation générale, car cette question avait été posée et une revendication parfaitement légitime formulée.

Je vous propose de faire le bilan de la situation actuelle.

Y a-t-il des remarques préliminaires ? (Non)

Je suis volontairement bref pour que nous puissions aller au fond des choses.

Que s'est-il passé ces dernières semaines ?

M. JEAN-FRANÇOIS DANON, DIRECTEUR DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE, VILLE DE PARIS : Bonjour à toutes et à tous. Monsieur le Maire, je repars de la séance du 22 octobre où je vous avais imposé une sorte de leçon sur le projet d'architecture. Nous avions dit que la prochaine étape, c'était l'esquisse.

Donc, aujourd'hui, c'est l'esquisse rendue au moment du concours qui va vous être présentée et qui va répondre aux questions que vous vous êtes posés.

Quel est le stade de l'esquisse ? Nous assurer ensemble :

- que le programme qui était dans le cahier des charges est faisable,
- que le parti architectural correspond bien à ce programme,
- que les surfaces sur lesquelles des critiques ont été formulées, sont maintenant mieux réparties,
- que globalement le principe de distribution des circulations publiques convient à l'ensemble des participants,
- que ce projet s'intègre bien dans le site global des Halles.

Ensuite, quelle sera la prochaine étape ?

Nous travaillerons selon les mêmes modalités que celles qui nous ont servi à travailler jusqu'à l'esquisse.

Nous nous retrouverons dans cette configuration en juin 2008.

Après cette réunion et en intégrant les dernières remarques, nous pourrons valider l'esquisse et demander à la maîtrise d'œuvre de passer à l'étape de l'avant-projet.

Qu'allons-nous découvrir à l'avant-projet et faire ensemble ?

Nous dépasserons la faisabilité du programme et rentrerons dans les dimensions des ouvrages, dans les volumes intérieurs. Nous spécifierons mieux les liaisons, nous assurer de la faisabilité technique. Donc, il y aura des essais techniques de venturi pour fiabiliser le projet.

Comment allons-nous travailler ?

Nous vous proposons de travailler de la même façon que nous avons travaillé jusqu'à présent avec l'ensemble des partenaires, tout particulièrement avec les associations, selon les mêmes modalités, si vous en êtes d'accord, d'une réunion tous les deux mois, ce qui nous permettra de nous acheminer jusqu'en juin 2008.

Tous les partenaires ont été vraiment consultés pendant cette période : la Préfecture de police, les représentants de la maîtrise d'ouvrage, SEM Paris Seine… Ils ont tous travaillé et ont pu faire part de leurs remarques, que vous avez pu voir sur le site www.Paris.fr.

Je fais la synthèse avant de passer la parole à la maîtrise d'ouvrage, il y a eu deux types de remarques :

- Une remarque logique sur les éléments de programmes.
- Des remarques touchant à l'organisation des dégagements et des circulations.

Quelles ont été les remarques des éléments de programmes ?

Elles ont touché à l'implantation des différents éléments par rapport à l'ensemble urbain, aux monuments, aux rues. Une attention nous a été demandée sur l'équilibre entre commercial et culturel.

Vous avez attiré notre attention sur l'emplacement des cafés, du conservatoire.

Vous avez montré une préoccupation sur la maîtrise et le maintien de ce programme dans les années à venir.

C'est cette synthèse, avec des avis contradictoires selon les partenaires, que nous avons demandée à la maîtrise d'œuvre de traiter sur l'organisation du programme.

Quelles ont été les remarques sur les circulations et les dégagements publics ?

Il y a eu des remarques sur l'organisation des passages publics dans le patio (le jour, la nuit, les moments de fermeture, la sécurité, comment s'entremêlent les flux ?).

Autre remarque qui touche à la même dynamique : quel rôle joue la passerelle ?

A ce point, il nous semble important de continuer à développer cet aspect d'organisation de l'espace et de bien faire apparaître (ce qu'ils vont faire ce soir) la globalité du projet, de ne pas prendre un élément de cette organisation de l'espace et de bien montrer la totalité du projet qui se développe, qui s'enrichit. Certains nous ont montré que des événements pourraient avoir lieu dans le patio, donc des idées de scénarisation de ce lieu qui n'apparaissaient pas au moment du concours et que vous avez enrichies.

Donc, c'est cette perspective globale que nous avons demandée à la maîtrise d'œuvre de traiter.

C'est ces deux aspects : organisation du programme et espaces publics que je pense Monsieur ANZIUTTI va développer maintenant.

M. JACQUES ANZIUTTI, AGENCE BERGER ET ANZIUTTI, ARCHITECTES : Nous avons remis cette esquisse au maître d'ouvrage, qui reprend et essaie de condenser un certain nombre de remarques formulées. Il y a les remarques suite à des réunions d'ordre technique mais aussi d'ordre programmatique, et également des remarques émises lors du concours qui avaient fait l'objet d'un rapport.

Cette esquisse est en fait une confirmation du projet soumis lors du concours et retenu.

Pour nous, il existe trois grands domaines. Dans le cadre de l'esquisse, nous avons confirmé le gabarit de la Canopée.

Ce croquis montre le profil de la Canopée en phase concours. C'est le tracé, la modélisation, et en bas, la Canopée en phase esquisse. L'écart est très subtil, et nous sommes bien dans les mêmes gabarits, dans la même ligne, dans la même empreinte.

Subtilement, il y a un léger décalage de lignes et des modifications de galbe. Ils sont vraiment légers et imperceptibles. Nous voulions justifier ce point.

Le deuxième point concerne les surfaces. Il y a eu un certain nombre de commentaires. La surface du programme donnée en phase concours était de 14.000 m² et aujourd'hui le projet développe 14.360 m².

La répartition se fait ainsi :

- Le pôle culturel : le programme était de 9.400 m² et le projet proposé en phase esquisse est de 9.580 m².

- Le pôle service métropolitain : le programme était de 1.000 m² et le projet proposé est de 735 m².

- Le pôle environnement, bien-être : le programme était de 2.500 m² et le projet proposé est de 2.750 m².

- Les locaux fonctionnels accessoires : le programme était de 1.100 m² et le projet proposé est de 2.295 m².

Globalement, les surfaces ont été respectées. Nous avons un léger plus dans le pôle culturel et une adaptation dans la partie services métropolitains.

Nous nous sommes attachés à un deuxième grand domaine : les principes de circulation horizontale et les passages traversants, ainsi que la répartition des éléments de programme, dans lequel nous avons fait de nouvelles propositions qui optimisent une certaine partie de pratiques de l'ensemble de l'espace public.

Concernant les passages traversants, dans la phase esquisse nous proposons une nouvelle façon de traverser la Canopée consistant à avoir une façade qui serait une continuité de la façade commerciale à l'intérieur du passage traversant, et en opposition ici, on aurait un hall d'entrée qui permettrait de desservir les programmes qui se trouvent à l'étage.

Ce type d'organisation de halls d'entrée nous permettra aussi de desservir indépendamment les différents programmes.

Nous avons aux étages trois types de programmes, et nous aurons trois halls d'entrée distincts.

Ici, nous avons la bibliothèque, l'espace pratiques amateurs. Chacun aura son hall d'entrée spécifique en adresse dans le passage traversant.

Ce passage traversant sera traité de la même façon avec un retournement de la façade commerciale et un hall spécifique pour les équipements.

Tout ceci vise à animer et donner une vie à l'ensemble des passages traversants.

Pour récapituler, la phase concours (la partie haute) avec un rez-de-chaussée, le premier étage et le deuxième étage.

Dans la partie concours, nous avions les passages traversants qui permettaient d'aller vers des halls d'entrée qui allaient desservir les étages. Donc, les passages traversants étaient bordés de part et d'autre de halls d'entrée.

La nouvelle solution est ici, avec un hall d'entrée latéral et une façade commerciale venant en opposition.

Les autres points importants dans cette phase, dans cette esquisse, ont été de remanier la répartition des éléments de programmes. Par rapport au concours, nous avions ici le café littéraire et ici le café du 21ème siècle sur deux niveaux.

Nous avons changé d'attitude et ce plan maintenant, avec le café du 21ème siècle et le café littéraire sur un seul niveau.

Nous avons donc les deux rez-de-chaussée, en façade sur parc, avec les deux cafés.

Dans la partie arrière, nous avons le village des saveurs. Dans l'autre partie, nous avions l'auditorium avec la partie services métropolitains, qui étaient localisés ici de part et d'autre.

Dans le passage (axe Lescot) nous avions des accès à chaque pointe. Toujours dans le but d'améliorer l'attractivité et l'animation des passages, nous avons modifié cette zone en mettant les jeunes créateurs dans le passage ici, le village des saveurs dans ce secteur, le bien-être toujours dans cette position, la partie services métropolitains sur la face intérieure, côté patio, eux-mêmes orientés vers le parc.

Les étages : nous avons développé dans cette partie la bibliothèque avec en opposition de l'autre côté l'espace bien-être, en communication avec le rez-de-chaussée en interne, et en opposition ici le conservatoire qui se va développer sur l'ensemble du niveau.

Le conservatoire lui-même se développe également sur le R+2 sur l'ensemble du niveau. Donc, le conservatoire aura son accès propre dans ce passage traversant et viendra desservir le 1er niveau, le 2ème niveau, dans lequel nous retrouvons l'ensemble du programme du conservatoire.

De l'autre côté, la bibliothèque et l'espace bien-être, en 2ème niveau par rapport au rez-de-chaussée ; au 2ème étage, nous avons les pratiques amateurs sur l'ensemble du niveau.

Cette nouvelle disposition nous garantit ce que nous avons essayé de privilégier depuis le début, la mixité de fonctionnement en phase jour et en phase nuit ; en partie haute, la phase jour et en partie basse, la phase nuit.

Nous avons toujours une alternance d'activités afin de permettre une continuité de ces activités. Effectivement, l'activité nocturne et la mise en scène de cet espace, de l'ensemble de la Canopée ainsi que les espaces de rez-de-chaussée ont une importance fondamentale au regard du parc, de l'image et ce que l'on recherche au niveau de cet espace majeur dans Paris.

Ce dessin essaie aussi de préciser un point important, montrant que c'est une évolution intéressante. En phase concours, nous avions une répartition du programme avec une inscription face au parc qui n'était pas vraiment optimisée.

Dans la phase esquisse, nous avons une inscription des différents programmes face au parc qui nous semble intéressante, c'est-à-dire les commerces, les deux cafés en rez-de-chaussée face au parc.

A chaque étage, nous avons une lisibilité de chaque type de programmes : la bibliothèque se trouvera au premier, notamment avec la salle de lecture ; ensuite, les pratiques amateurs qui vont se développer sur l'ensemble du 2ème niveau ; en face, le conservatoire sur l'ensemble des deux niveaux. Donc, une sorte d'inscription de l'équipement culturel sur le parc ainsi que l'inscription de ces deux cafés.

C'est une justification de l'espace public et de l'équipement culturel.

Voici à nouveau la vue de jour avec les équipements culturels à ce niveau, ainsi que le conservatoire de ce côté, le rez-de-chaussée étant les cafés et les espaces métropolitains et les commerces.

Pour rentrer dans le détail de chaque partie, le conservatoire va se développer au rez-de-chaussée, au 1er et au 2ème niveaux, l'accès du conservatoire va se faire soit sur la façade externe directement vers l'auditorium pour des activités directement liées au public, soit dans le passage traversant avec un hall qui va desservir les niveaux et qui permettra aussi l'accès au fonctionnement normal du conservatoire quotidien.

A l'étage, nous avons un ensemble d'espaces qui sera desservi par une circulation centrale, permettant de parcourir l'ensemble du niveau, et également une circulation centrale qui se dédouble dans cette partie et qui permet de desservir l'ensemble du niveau.

La bibliothèque est desservie par ce passage traversant avec un accès spécifique pour la bibliothèque qui va se situer sur ce point. Nous accéderons à l'étage avec cette partie qui sera consacrée à la bibliothèque avec un accès qui se fera dans cette zone et une salle de lecture en tête, ouverte sur le parc.

Les pratiques amateurs auront également leur accès par le passage traversant et un hall d'entrée spécifique dans le hall traversant au rez-de-chaussée. L'ensemble du 2ème niveau sera consacré aux pratiques amateurs, avec une circulation longitudinale.

Les services métropolitains sont desservis par le rez-de-chaussée et en façade côté patio et côté parc. Tous sont organisés ainsi, un autre accès ici sera mis en place pour le PC de sécurité.

Egalement en extrémité ici les deux cafés, le café du 21ème et le café littéraire.

Enfin, les espaces village des saveurs se trouvent ici, avec un accès en façade et les espaces jeunes créateurs, un le long de l'accès Lescot et l'autre le long du passage traversant côté rue Berger avec cette zone et la façade qui peut se développer sur le passage traversant.

L'espace bien-être se situe sur la façade Rambuteau dans cette zone avec un étage sur l'ensemble de ces secteurs, la communication se faisant par l'intérieur bien sûr, par cet escalier ou un système interne.

Sur la pointe Rambuteau, nous avons l'accès sous-sol qui va nous permettre d'accéder aux surfaces commerciales du sous-sol.

En termes de programme fonctionnel, il existe des systèmes de réserves, surtout des espaces ventilation et les sanitaires publics. Ce sont des points importants à désigner d'ores et déjà. Le PC sécurité se trouvera à l'étage avec un accès rez-de-chaussée dans ces secteurs.

L'ajustement de cette phase qui aboutit à cette esquisse est surtout le point essentiel pour garantir le fonctionnement de ces différents éléments de programmes avec cette ambition d'organisation autour de cet espace public que constituent le patio et le parc, de manière à avoir cette vivacité, cette vie, cette pratique de l'espace public, et une certaine mixité de fonctionnement.

Je vais m'arrêter là pour la présentation de cette partie et répondre à vos questions.

M. THIERRY LE ROY, GARANT DE LA CONCERTATION : Avant que ne commencent les questions et les observations, instruits par l'expérience, nous devons tous veiller dans les interventions à distinguer une fois de plus le rôle du maître d'œuvre et celui du maître d'ouvrage.

Nous devons pouvoir poser les questions techniques à l'architecte et je remercie Jacques ANZIUTTI, ses propos étaient très clairs, mais les questions exprimant une opinion, un désaccord ou des modifications doivent être adressés au maître d'ouvrage. Je demande à chacun de faire bien attention à cette distinction, que nous avons parfois perdue de vue dans le passé.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Merci, c'est donc à moi que vont s'adresser toutes les questions, les suggestions, les observations, les demandes de modifications, mais je suis là pour cela.

MME ELISABETH BOURGUINAT, BACHIQUES BOUZOUKS, ACCOMPLIR : D'abord, une remarque préliminaire : quel dommage que nous n'ayons pas eu ce document il y a deux jours. C'est de notre faute, nous ne l'avons pas réclamé.

Nous avons eu un document de 6 pages fort intéressant, mais en voyant ce document passé assez rapidement, nous avons pris des notes dans le noir, ce n'est pas ainsi que nous avions l'habitude de travailler, je regrette que cela se passe ainsi ce soir. Pour les prochaines réunions, il faut vraiment remédier à cela, car il y aura une perte de temps évidente, nous n'avons pas eu le temps de tout enregistrer.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Je ne peux que vous donner raison, car ce document a été distribué mardi. J'avais demandé qu'il vous soit communiqué sous forme papier ou sous forme de mail ; ce qui n'a pas été fait et je le déplore autant que vous.

Dorénavant, je demande que ce type de documents (base concrète de la discussion) soit communiqué avant. On ne communique pas simplement la liste des questions qui ont été accumulées pendant les 3 pré réunions à celle-ci. La maîtrise d'œuvre n'est pour rien dans cette affaire, et je prends tout sur moi. Elle essaie de répondre aux questions formulées.

Je déplore, encore plus que vous peut-être, Madame BOURGUINAT, que ce document n'ait pas été diffusé. Je ne peux me prononcer pour la suite, mais peut-être que mon successeur aussi aura à déplorer ce genre de situation, mais je ne lui souhaite pas d'avoir à le faire.

MME ELISABETH BOURGUINAT : A titre de compensation, pourrait-on nous donner ce document dès demain et vous envoyer des questions complémentaires ou remarques ?

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Non seulement je demande expressément que ce document soit communiqué à tous les participants à la concertation dès demain, mais compte tenu des circonstances, il faudrait peut-être nous revoir en janvier.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Ce serait très bien.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Je fais une entorse au principe que j'avais établi, à savoir après Noël, compte tenu des circonstances, je serais amené à suspendre nos réunions ensemble. Dans la première quinzaine de janvier, une fois que vous aurez pris connaissance de ce document, il serait peut-être judicieux de nous revoir, et ce sera la dernière fois jusqu'à fin mars.

Croyez bien que je déplore que vous découvriez ce soir des plans qui de plus sur cet écran ne sont pas lisibles.

MME ELISABETH BOURGUINAT : La première remarque porte sur le gabarit du bâtiment, notamment les hauteurs sous plafonds. On ne nous a rien dit à ce sujet alors que c'était une question récurrente. Peut-on avoir des hauteurs supérieures à 3 m sous plafond, voire 4 m pour certains éléments du conservatoire, que ce soit pour la danse ou pour l'art dramatique ?

On nous a parlé de la hauteur qui ne changeait pratiquement pas, d'après ce que nous avons pu voir du bâtiment. Cela signifie que la hauteur sous plafond ne change pas non plus, sauf miracle alors que c'était une demande assez importante, notamment de la part du conservatoire pour certaines salles : l'art dramatique, la danse et les salles d'orchestre. Qu'en est-il ?

Une demande ancienne portait sur l'éclairage de la bibliothèque en lumière naturelle zénithale. Du fait qu'elle repasse au 1er niveau, on a l'impression que l'éclairage ne sera que sur les côtés, la façade côté jardin étant très étroite. Ce serait bien que ce soit rattrapable. L'apprentissage de la lecture se passe mieux dans des conditions confortables. Il ne faut pas renouveler aux Halles la grossière erreur de la Grande Bibliothèque, à savoir mettre les lecteurs sous terre et les livres en hauteur.

Peut-on encore réfléchir à la position de la bibliothèque qui passe au 1er étage alors qu'elle était au 2ème étage, ce qui permet un éclairage zénithal ?

Concernant l'emplacement des cafés, nous n'avons pas eu de réponse sur un point qui tient beaucoup à cœur à l'association Accomplir, le fait que les cafés soient du côté du jardin nous paraît complètement légitime, car il faut que ce soit agréable pour les clients, que nous serons nous-mêmes certainement.

En revanche, nous ne voulons absolument pas transiger sur un point : en aucun cas, ni le bâtiment, ni l'activité commerciale ne doivent déborder sur le jardin. On peut envisager que par beau temps, les cafés aient envie d'avoir des terrasses extérieures, cela suppose que les façades des cafés au rez-de-chaussée soient construites en retrait par rapport à l'emprise du bâtiment afin de mettre des terrasses.

En aucun cas, on acceptera compte tenu que ce fut une demande très forte intégrée au cahier des charges que les terrasses puissent déborder sur le jardin, notamment pour le café du 21ème siècle qui passe côté nord. Nous avons tous noté que c'était en face du Jardin Lalanne. Nous continuerons à nous battre pour le maintien du Jardin Lalanne à cet endroit. Il sera hors de question qu'on nous explique ensuite que pour des raisons de commerce ou d'extension de terrasses, on ait besoin de démolir ce jardin.

Je voudrais avoir une réponse très précise sur la possibilité de construire les façades en retrait comme évoqué au moment du cahier des charges.

On n'a peut-être pas pris la mesure exactement d'un problème pas très gai mais qu'il faut malgré tout citer. L'ensemble du quartier des Halles sont des toilettes à ciel ouvert. Dans le programme, 70 m² sont prévus pour les sanitaires, c'est devenu 25 m² avec de toutes petites toilettes côté rue Berger. Je me demande si c'est suffisant ou s'il faudra continuer à inviter les gens à se payer un café pour pouvoir utiliser des toilettes. Compte tenu de l'affluence qu'il y a dans ce quartier, ce n'est pas très sérieux, me semble-t-il.

Globalement, on reconduit les toilettes qui sont actuellement à la Porte Berger, qui ne sont pas très visibles et qui s'avèrent insuffisantes. Il faut absolument agrandir cet espace.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : J'ai noté quatre questions : la hauteur des bâtiments et notamment sous plafond 3 m pour les équipements publics, l'éclairage zénithal des équipements plutôt qu'un éclairage latéral, l'emplacement des cafés et la possibilité de construire des façades en retrait, la superficie réservée aux sanitaires.

Monsieur ANZIUTTI, pouvez-vous apporter des précisions ?

M. JACQUES ANZIUTTI : D'après cette coupe, nous pourrons vous répondre sur les deux points de gabarit et de lumière, vous voyez la hauteur du rez-de-chaussée, du R+1 et du R+2.

Nous aurons toujours un éclairage latéral effectivement pour la bibliothèque. Il nous semble préférable d'avoir ce type d'éclairage, d'autant plus que nous aurons une lumière plutôt nord-nord. C'est une bonne lumière pour la lecture en tout cas. Idem pour les pratiques amateurs.

La hauteur du rez-de-chaussée est à 3,3 m pour les commerces. Un effet de marquise permettra d'avoir une hauteur le long de la façade supérieure (4,7 m).

Au R+1, la hauteur sous dalle est de 3,3 m. Egalement dans la partie avoisinant la façade, on aura une sur hauteur possible (80 cm), en rattrapant le galbe de la Canopée pour arriver à 4,1 m.

Pour la partie pratiques amateurs, notamment dans le R+2, la hauteur libre est de 2,8 m.

Ainsi, pour la partie bibliothèque, la partie conservatoire, on a 3,3 m plus des hauteurs plus importantes le long des façades. Ces hauteurs sont conditionnées par le galbe général de la Canopée, techniquement une hauteur est déterminée par la hauteur globale moins les hauteurs planchers, moins les plenums techniques ; c'est le maximum qu'on puisse avoir.

Ce sont les réponses que je peux apporter aujourd'hui pour la question du gabarit et de la lumière.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Deux autres questions vous ont été posées : la possibilité d'avoir des façades en retrait sur le café pour qu'il n'empiète pas sur le jardin et la superficie réservée aux sanitaires.

M. JACQUES ANZIUTTI : Au rez-de-chaussée, l'implantation des cafés se trouve dans l'emprise de la Canopée. Ce dessin montre le rez-de-chaussée avec le café du 21ème siècle et le café littéraire. L'emprise des cafés est à l'aplomb de la Canopée.

Nous avons également un léger débord réalisé par la Canopée elle-même qui crée une sorte de marquise en débord. Aujourd'hui, l'emprise des cafés étant ici, il n'y a pas lieu de déborder. La question des terrasses n'appartient pas à la maîtrise d'œuvre.

MME ELISABETH BOURGUINAT : C'est prévu par vous, faites un retrait de façade sinon il n'y aura pas de terrasse.

M. JACQUES ANZIUTTI : Il n'y a pas de terrasse, nous avons une façade de commerce qui se situe à la limite de la parcelle et de la propriété que l'on nous a données.

DANS LA SALLE : Il est évident que les cafés vont installer des terrasses.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Je souhaiterais que l'on ne mette pas en cause le maître d'œuvre qui n'est pas responsable des terrasses de cafés. C'est de la responsabilité de la ville. Monsieur ANZIUTTI réalise un projet de maîtrise d'œuvre avec des façades à un certain endroit, il n'est pas responsable par la suite d'une autorisation éventuelle qui serait donnée par la Ville de Paris pour installer une terrasse au-delà de la façade qu'il dessine et qui empiéterait sur le jardin. Ne mettez pas en cause Monsieur ANZIUTTI.

Je me suis déjà exprimé sur le sujet, il n'y aura pas empiètement des cafés, que ce soit le Café du 21ème ou le Café Littéraire sur le jardin. Ne dites pas à Monsieur ANZIUTTI qu'il est responsable des turpitudes qui pourraient éventuellement être de la responsabilité de la Ville

MME ELISABETH BOURGUINAT : Cela veut dire que vous décidez qu'il n'y aura jamais de terrasse du côté du jardin.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : J'ai pris l'engagement à de nombreuses reprises selon lequel il n'y aurait pas empiètement des cafés installés maintenant en rez-de-chaussée sur le jardin. J'avais cru comprendre que c'était ce que vous souhaitiez.

M. GILLES POURBAIX, ACCOMPLIR : Les choses évoluent, on n'aurait jamais pu imaginer il y a dix ans qu'un jour il y aurait une terrasse sur la Place des Innocents, et cet été il y avait une terrasse sur la Place des Innocents, les choses peuvent très bien évoluer, et dans 5 ou 10 ans, on aura des terrasses côté jardin.

Pourquoi mettre ce café à cet endroit s'il n'y a pas de terrasse ?

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Que les choses soient claires une fois pour toutes, il y a un engagement de ma part. Je ne sais pas ce qu'il vaudra dans deux mois, mais je ne veux pas modifier fondamentalement un projet d'architecture, car quelqu'un pourrait avoir une turpitude supérieure à la mienne.

C'est un engagement moral, je ne sais pas si mes successeurs le tiendront, mais je ne vais pas changer l'architecture de la Canopée parce que quelqu'un dans 10 ou 15 ans, ou même dans quelques mois, voudrait donner une autorisation sur une terrasse. Le combat est constant et permanent.

M. JACQUES ANZIUTTI : Concernant les sanitaires, aujourd'hui, nous avons localisé un bloc sanitaire qui fait environ 25 m². Si la maîtrise d'ouvrage est d'accord, on peut retrouver des surfaces plus importantes sur l'ensemble du site.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Je pense que ce serait souhaitable, car passer de 75 m² à 25 m² pour quelque chose d'utilité publique… cela doit pouvoir se faire.

MME ELISABETH BOURGUINAT : L'idée étant que ce soit au rez-de-chaussée et pas dans les étages.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES, CONSEIL DE QUARTIER ST GERMAIN L'AUXERROIS : Les terrasses supposées sont-elles au droit de la marquise ou de la super structure ? Quelle est la limite, ce que nous appelons la lisière depuis le départ, ce lien entre le jardin et la Canopée ? Est-ce sous la marquise ou pas ?

M. JACQUES ANZIUTTI : Nous allons essayer de vous trouver un dessin le plus explicatif possible. Vous avez un débord qui va nous créer la marquise avec la façade en retrait.

Concernant le dimensionnement, on vous a parlé des hauteurs de commerce. Aujourd'hui, on ne peut pas vous donner le débord de la marquise, encore une fois nous sommes à l'étape de l'esquisse. C'est ajustable.

(commentaires dans la salle)

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Pour qu'il y ait une terrasse, il faut une autorisation de la ville. Vous en êtes d'accord, comment voulez-vous que je prenne l'engagement aujourd'hui pour mon successeur, le successeur de mon successeur, etc. dans 20 ans qu'il pourrait donner à un moment donné l'autorisation d'une terrasse qui déborderait peut-être de 50 cm sur le jardin ? La seule possibilité pour qu'il n'y ait pas de terrasse est qu'il n'y ait pas de café.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES : Absolument.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Il fallait le dire tout de suite.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Ce n'est pas du tout cela. Dès l'élaboration du cahier des charges, nous l'avions proposé, et je ne vois pas pourquoi ne pas avoir une marquise un peu plus grande avec une façade en retrait.

Faites le tour de tous les jardins, chaque fois qu'il y a un café il y aura forcément une terrasse. Et ce serait de la folie qu'un gérant de café ne propose pas de terrasse en bordure de jardin, les clients seraient demandeurs. Il y a une pression terrible tout autour d'un jardin pour qu'il y ait une terrasse.

On peut la limiter, et nous l'avons demandé, que cela ne s'étende pas indéfiniment dans le jardin, mais ne pas prévoir de terrasse du tout est un tort fait par avance aux futurs gestionnaires de ces cafés et aux clients.

Ne pourrait-on pas l'anticiper en prévoyant qu'il y ait de quoi faire 2, 3 ou 4 m de terrasse avec une marquise plus importante et la façade en retrait ? Il est absolument certain que si cet espace n'est pas prévu et que la façade soit au bord du jardin, plus tard il y aura des demandes pour mettre des tables. Je ne trouve pas très responsable d'évacuer cette question en parlant de la turpitude de vos successeurs. Ce n'est pas une question de turpitude mais de bon sens.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Je ne l'évacue pas, je vous dis simplement que je ne vais pas remettre en cause fondamentalement le projet architectural pour cette question de terrasses, qui, de toute façon, pourrait être réglée de manière complètement différente par quelqu'un qui aurait mes responsabilités dans quelques années.

M. BERNARD FRANJOU, DPA : Il ne faut pas se crisper sur ces sujets. La terrasse fait partie des espaces extérieurs. Comme vous l'a expliqué Jean-François DANON, nous en sommes au début du travail, l'esquisse est la consolidation de l'épreuve de concours. Nous avons commencé un travail ensemble. Jusqu'ici, la terrasse a peu été évoquée. Nous avons surtout parlé de la position des cafés sur le jardin, nous allons enregistrer la demande, le meilleur moyen étant d'apporter des propositions d'implantation de terrasses, de reculer la façade éventuellement. C'est à étudier.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Si nous ne pouvons pas remettre en cause quelque chose, qu'allons-nous faire ce soir ? Je viens de poser une question sur l'éclairage zénithal de la bibliothèque et on me répond que c'est un éclairage latéral, ce n'est pas la concertation.

La concertation consisterait à dire pour quelles raisons la bibliothèque a été descendue au 1er étage, et ainsi il n'y a pas d'éclairage zénithal, ou bien on pourrait peut-être restituer l'éclairage zénithal ou remettre une partie de la bibliothèque en haut pour qu'il y ait au moins la salle des petits en haut.

Si cela consiste simplement à un jeu de ping-pong, nous demandant quelque chose et vous répondant que ce n'est pas ainsi, cela va nous rappeler furieusement ce que nous avons subi avec l'équipe Seura sur le Jardin…

(…)

M. JEAN-PIERRE CAFFET : … vous êtes responsable de vos propos, trois pré réunions se sont tenues, nous essayons d'apporter des réponses. Je vous dis que je suis prêt à vous revoir.

Ce soir, nous essayons d'apporter les réponses à toutes les questions que vous avez posées pendant trois réunions. Si vous voulez que cela se passe comme le jardin, dites-le tout de suite.

M. JEAN-PIERRE MARTIN, CONSEIL DE QUARTIER DES HALLES, PRESIDENT DU CONSEIL SYNDICAL 5/7 RUE DES INNOCENTS : Une parenthèse sur ces maquettes, pourquoi le boulevard Mangin a-t-il disparu ? On n'aura plus du tout ce côté champêtre.

Que sont les pratiques amateurs ?

Pourquoi les services métropolitains ne sont-ils pas vers l'extérieur, ils sont tous tournés vers l'intérieur ?

Ne pourrait-on pas mettre dans votre version les offices à la place de l'espace créateurs (N°2 sur le plan) ? Il n'est absolument pas logique que des offices de tourisme soient inclus dans un centre commercial, ils doivent être extérieurs. Ils peuvent être soit sur la rue Pierre Lescot, soit sur la rue Berger, axes de circulation des touristes.

Si on les met à l'intérieur, cela deviendra un lieu touristique et dans ce cas ce sera soumis à l'ouverture du dimanche.

Vous a-t-on parlé de vous occuper des aménagements architecturaux concernant les entrées rue du Pont Neuf, Porte Saint-Eustache (niveau forum) ainsi que la sortie Bourse du Commerce, également le local extérieur des jardiniers qui va être fait ? Apparemment, on veut tout massacrer dans le jardin, il serait judicieux que les architectes que vous êtes supervisent ces constructions, afin qu'il y ait une harmonie entre votre Canopée et le reste.

J'aimerais que ce problème soit examiné, je pense que c'est judicieux.

Quant aux terrasses, le plus simple serait de garder la Canopée comme elle est et ne pas l'avancer. Il n'y a pas de raison qu'il y ait encore une emprise de la Canopée sur le jardin. Il serait intéressant de mettre en retrait la façade du café par rapport à la Canopée.

Il ne faut pas augmenter la marquise.

Il faut surtout des sanitaires en rez-de-chaussée, mais aussi à toutes les portes qui sont des endroits très fréquentés. Il y a des sanitaires payants dans le centre commercial, beaucoup de gens n'ont pas d'argent et urinent contre les murs.

Quant à la bibliothèque, je suis tout à fait d'accord avec Monsieur l'architecte, un éclairage zénithal n'est pas forcément adapté à une bibliothèque. Beaubourg qui est très éclairé bénéficie d'un éclairage latéral et là nous aurons la même chose.

De plus, ils auront un balcon et pourront regarder.

(Commentaires dans la salle)

On avait dit 3 m pour la hauteur.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Merci Monsieur MARTIN. Je repose la question à Jacques ANZIUTTI : pouvez-vous regarder pour la prochaine cette fois cette question sur le retrait des façades pour le café ?

Je comprends qu'il ne serait pas exclu que certains souhaitent qu'il puisse y avoir des terrasses associées aux cafés, notamment pendant la période d'été. Ce souhait est assorti d'une condition, que ces terrasses n'empiètent pas sur le jardin.

M. JACQUES ANZIUTTI : Je vais juste vous montrer le plan de rez-de-chaussée, concernant les terrasses, si la maîtrise d'ouvrage nous demande de regarder comment organiser les terrasses extérieures de manière à ne pas empiéter sur le jardin, nous allons le faire.

Je voulais préciser que cela constitue les façades du café et les terrasses peuvent être aussi sur cette zone.

DANS LA SALLE : Elles ne sont pas intéressantes.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Cet espace d'ensemble sous la Canopée et sous la partie de la Canopée à l'air libre, doit devenir un espace majeur, vivant, ne serait-ce que par la présence de tout ce qui va se dérouler à l'intérieur. Nous avons donc l'ensemble des passages traversants, l'ensemble des flux.

Par conséquent, l'implantation des services métropolitains sur cette face pour nous s'organise vraiment par rapport à l'ensemble du grand espace que va constituer le parc et le patio. Pour nous, c'est l'espace majeur et non cette face, c'est plutôt l'intérieur.

Nous pensons que les services métropolitains doivent plutôt se situer là. Demain, le tourisme sera de ce côté. Nous pensons que c'est le véritable enjeu de ce secteur. Par voie de conséquence, ces terrasses peuvent devenir très intéressantes.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Je parlais de l'office du tourisme et de l'office pour les jeunes. Il faut qu'ils soient lisibles de loin pour les tourismes, ils ne doivent pas se perdre dans un centre commercial. C'est peut-être l'objectif demandé.

Pourquoi ne pas les mettre à l'angle bas soit sur la rue Pierre Lescot, soit sur la rue Berger ? Dans votre plan, l'espace créateurs (N°2) serait l'idéal, c'est visible pour les touristes et c'est sur la rue. Ce serait peut-être plus judicieux alors que l'espace créateurs peut se positionner dans un courant de circulation commerciale.

L'office de tourisme et l'office enfants, ainsi que l'espace des malentendants devraient être installés ailleurs. Les travaux ne seront pas faits avant 2012.

Pour l'office du tourisme, on a un local situé 119 rue Saint Martin qui est libéré. C'était l'ancienne antenne de voyage pour les jeunes. Ce local est très important avec un premier étage. Il peut abriter les deux offices.

Pour les malentendants, il y a le 33 rue Saint-honoré également la rue Saint-Martin, la rue des Orfèvres, locaux de la Ville de Paris qui ne sont pas occupés en ce moment. J'espère qu'ils seront utilisés avant 2012.

Il ne faut pas tout mettre dans le quartier.

M. JEAN-FRANÇOIS LEGARET, MAIRE DU 1ER ARRONDISSEMENT : Quelques réflexions, d'accord pour refaire une réunion en janvier, même si ce n'est pas la période idéale, elle est utile. Je ne surprendrai personne en disant que je n'ai pas eu non plus le document plus tôt. Nous devons nous donner un peu de temps pour l'examiner et en reparler. Nous sommes sur des questions très importantes : le découpage programmatique.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : C'est pourquoi je propose que l'on se revoit.

M. JEAN-FRANÇOIS LEGARET : Je réitère une demande ponctuelle, j'aimerais bien que pour cette séance du mois de janvier, on puisse avoir dans la programmation les mètres carrés affectés à des équipements que l'on réinstallerait dans la Canopée, mais qui existent aujourd'hui sur le site des Halles, notamment dans les pavillons Willerval et des services nouveaux. C'est quand même un raisonnement un peu basique qui me paraît assez conforme au bon sens.

Les pavillons Willerval contiennent un certain nombre de choses. Ces pavillons sont voués à la démolition. On sait qu'on ne réinstallera pas tout. « Mains Libres » fait partie des équipements qui sont dans les pavillons Willerval, que fera-t-on après ? La liste énumère beaucoup de choses, dont je ne conteste pas l'intérêt.

Ce sont des équipements qui ne sont pas localisés sur le site. J'aimerais dans la réflexion programmatique que l'on puisse avoir un juste équilibre entre ce qu'il convient de réinstaller car c'est une nécessité fonctionnelle, et ce sont des équipements de proximité (conservatoire, bibliothèque) et des équipements qui sont des novations.

Pour la séance de janvier, peut-on avoir un petit travail sommaire sur la liste programmatique permettant d'avoir cet éclairage qui me paraît être une clé importante sur le plan local ?

Concernant les terrasses, je ne veux pas m'animer dans le débat. Pour moi, quitte à exprimer un point de vue personnel, ce n'est vraiment pas une question architecturale et urbanistique, mais une question réglementaire. Ce sont des autorisations données, qu'on peut toujours rapporter.

A mon avis, il y a une manière de répondre sous réserve de validation juridique à la question posée par Accomplir et par Mme BOURGUINAT. A partir du moment où l'on empiéterait sur le territoire des parcs et jardins, on n'est plus sur la même réglementation. Les droits de terrasse sont accordés pour des occupations de mètres carrés sur la voie publique. C'est de la voirie et c'est de l'autorité du Maire après avis du Maire d'arrondissement.

Dans les parcs et jardins, c'est une autre règlementation et les terrasses ne sont pas autorisées. Il faut traiter par voie de concession. Je me hasarde, et ce n'est pas à moi de dire le droit, mais il serait étonnant qu'on le valide. Si l'on fait une frontière entre l'espace public et l'espace du jardin, par définition les terrasses ne peuvent pas empiéter sur le territoire des jardins.

C'est le fond de votre demande : qu'on sacralise le territoire du jardin et qu'on n'empiète pas avec des tables et des chaises, je suis plutôt en accord avec vos propos, il faut essayer de préserver le jardin.

Il y a une manière réglementaire et administrative d'y répondre qui me paraît extrêmement simple. A partir du moment où l'on sait très précisément où passe la délimitation entre l'espace public, l'espace voie publique et le domaine parc et jardin, il n'y a pas de risque. On ne peut pas mettre une chaise ou une table d'un droit de terrasse voie publique sur le territoire des parcs et jardins. Donc, la réponse est assez simple.

Qu'ensuite, on nous dise exactement où cela passe, si c'est en retrait ou en débord d'un mètre ou de 50 cm par rapport au lissage de la façade, selon moi, c'est un point que l'on pourra regarder de très près quand on en sera à ce niveau de détail, mais je ne pense pas que l'on en soit là aujourd'hui.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Nous en sommes au niveau de l'esquisse, mais sur les terrasses il y a des questions d'autorisation.

M. REGIS CLERGUE-DUVAL : Effectivement, la présentation de Monsieur ANZIUTTI change quelque peu la donne par rapport au travail des trois dernières séances, rendant caduc un certain nombre de remarques que nous avions faites. En même temps, elles rejoignent certaines demandes.

Je préfère me référer pour cette réunion au document de 6 pages, document de travail pour ce soir. Je rejoins Monsieur LE ROY dans les questions adressées au maître d'ouvrage, tout en respectant et en remerciant Monsieur ANZIUTTI pour son travail.

Je rejoins aussi la remarque de Monsieur LEGARET à l'instant sur l'ensemble du programme. Je remercie aussi Madame BARBÉ et Monsieur FRANJOU de réunion en réunion, le projet avance tranquillement. C'est une méthode que j'ai comprise maintenant, pardonnez-moi d'être parfois un peu lent aussi, mais cohérent toujours.

Je recadre les choses. Pour moi, la Canopée s'intègre dans plusieurs opérations concernant les espaces souterrains : la Place Carrée et la rue dite du Cinéma avec la bibliothèque François Truffaut, qui sera suivie dans une deuxième temps de l'extension de la médiathèque sur la Maison du Conservatoire.

Il y a la Canopée aujourd'hui et demain avec le fait de gagner sur la trémie Coquillère l'extension du pôle sportif Berlioux, gymnase et piscine, qui sans avoir l'importance remarquable de l'extension du pôle culturel auquel nous avons travaillé, que vous nous avons présenté avec la Canopée qui représente un travail remarquable.

Par rapport au premier projet de Monsieur MANGIN, le projet de Messieurs BERGER et ANZIUTTI marque un vrai anoblissement de la partie culturelle de l'offre publique, en particulier à vocation locale, donc nous n'avons pas lieu de nous plaindre. Je souhaite sans avoir cette importance sur le plan symbolique mais aussi significatif, qu'il y ait une petite extension du pôle sportif Berlioux à destination des jeunes du centre de Paris.

Ma suggestion cohérente avec celle-là est la suivante. En réunion de voiries, et je ne crois pas avoir été contredit, j'ai rappelé que les citoyens considéraient l'ensemble de ces rues souterraines comme des rues de la Ville, particulièrement marchandes, comme le sont la rue de Rivoli ou les Champs Elysées.

Ces remarques figurent dans le document. Sur les horaires, nous souhaitons vivement qu'à l'ensemble du dispositif s'appliquent les horaires de la RATP et non ceux du centre commercial.

Nous en avons assez de nous casser le nez devant des portes fermées pour sortir du métro, aller au cinéma. Nous souhaitons que l'ensemble du site ait une gestion commune depuis la bourse du commerce jusqu'à la rue Lescot pour les espaces souterrains. C'est pourquoi il serait préférable de n'avoir qu'un seul PC sécurité pour l'ensemble du site qui fonctionne, en prenant comme diapason horaires ceux de la RATP, comme c'est le cas uniquement pour la partie ouest actuellement.

Ce PC sécurité pourrait être idéalement près de la Place carrée, et peut-être sur un espace que libérerait la médiathèque en gagnant sur la Maison des conservatoires, juste au-dessus de la Maison des Halles et du Marais. C'est un espace aveugle et bien placé pour la sécurité, à l'intersection des deux sites.

Si le PC sécurité pour l'ensemble du site était à cet endroit, cela libérerait dans le projet de la Canopée de Messieurs ANZIUTTI et BERGER l'espace défini pour le PC de sécurité qui me paraît très excentré. Cela permettrait d'avoir un peu plus de souplesse.

Je vous suggèrerai directement, si l'improvisation de ce soir toute personnelle mais pertinente me semble-t-il est retenue, de déplacer le billard vers le pôle de pratiques amateurs. A l'occasion de ce jeu de taquin sur l'espace Canopée, cela permettrait de disposer de plus d'espace et de plus de souplesse pour gagner sur la trémie Coquillière afin d'optimiser les choses.

J'imagine que vous me répondrez qu'il y a des impossibilités. En tout cas, je vous remercie d'y réfléchir les uns et les autres, car je crois qu'il y a là quelque chose de cohérent et de cadré, qui avance petit à petit par rapport à ce travail.

Je réagis en vrac aux propos de Monsieur ANZIUTTI par rapport à nos trois dernières séances.

Sur la bibliothèque, je ne partage pas le point de vue de Madame BOURGUINAT. Je voulais vous suggérer encore plus fortement que la bibliothèque donne sur le jardin à l'étage afin que les salles de lecture profitent de la vue du jardin, et que l'on associe à la façon de la médiathèque Melville, au métro Olympiades, des livres dédiés aux prêts à l'ombre et des espaces de lecture pour les beaux livres et pour la jeunesse avec une belle vue sur le jardin. Je l'imaginais plutôt au sud.

Depuis longtemps, nous souhaitions lorsque nous vous avons demandé de rapprocher la bibliothèque du conservatoire, qu'elle soit davantage en regard. Nous avons évoqué lors des trois réunions l'idée de mieux clarifier la desserte par le premier niveau (rue centrale) afin que les enfants ne soient pas perdus, ni bloqués.

Je ne partage pas la vision de Monsieur ANZIUTTI de deux halls très animés du côté Berger comme du côté Rambuteau. Autant cela me paraît une bonne chose pour le passage du côté Rambuteau,

autant du côté Berger, nous aurions souhaité qu'un des deux passages soit plus calme, plus dédié à l'accès des familles et des enfants.

C'est l'esprit général pour faire des remarques de désaccord. Ceci dit, je ne croyais pas à votre esquisse de concours sur l'absence de part belle faite au commerce. Il n'était pas possible que rue Lescot d'aussi beaux espaces ne soient pas dédiés. Je vois que vous avez beaucoup progressé dans le sens de la valorisation des espaces commerciaux. Je trouve cela cohérent.

Quand j'ai fait cette remarque, j'ai souhaité comme Monsieur MARTIN, que l'équipement métropolitain, dont je regrette le recul en quantité, ne soit pas mieux placé. Je suggère fortement que l'ensemble du passage Lescot, donnant sur le jardin et le RER puisse vraiment réserver la place nécessaire aux équipements métropolitains d'accueil vers le public, vers les jeunes. Je répétais toujours cette vieille marotte maintenant celle d'un tout petit local du genre de la Maison des Associations où la ville aurait une vitrine, un lieu d'accueil avec deux hôtesses, voire peut-être une petite salle très discrète derrière pour des permanences associatives à l'échelle métropolitaine.

J'ai été très touché que Monsieur le Maire, Bertrand DELANOË choisisse notre arrondissement du 1er pour aborder les thèmes de la métropole. En phase avec cela, il y aurait encore à gagner. Nous sommes au centre de la Ville de Paris, au centre de la métropole de l'Île-de-France. Ces faibles surfaces très bien placées qui sont au niveau du resserrement en vis-à-vis des deux pointes intérieures du côté Lescot devraient vraiment accueillir. Je vous rappelle ce qui a été l'une des propositions d'Accomplir quand je l'avais suggéré, la Maison des services publics dans le premier programme de 2003. Il pourrait en rester quelque chose à travers un lieu modeste d'accueil à l'échelle de Paris.

La permanence juridique pour les sourds et malentendants se tient en mairie du 9ème. Je trouve qu'elle pourrait se tenir aux Halles. De nombreux thèmes entièrement parisiens gagneraient et pourraient avantageusement être domiciliés aux Halles, sans que cela prenne beaucoup de surface et que cela coûte très cher.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : A ce stade de la discussion, je voudrais faire un point de méthode. Nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de changer la programmation qui a été discutée en concertation et non définie par consensus en concertation, mise au programme du concours. Maintenant, ses modalités géographiques sont appliquées par le maître d'œuvre. Si c'est l'affaire de quelques mètres carrés, il est possible de regarder, mais on ne va pas bouleverser le tableau communiqué ce soir.

Nous avons pris suffisamment de temps pour en discuter et maintenant la maîtrise d'ouvrage doit indiquer ce qu'il y aura dans la Canopée, c'est son rôle et je l'assume.

En revanche, la localisation proposée ce soir résulte de discussions, de suggestions, de propositions faites au cours des trois réunions précédentes à celle-ci.

Je ne considère pas pour ma part qu'elle est définitive, mais entre ceux qui me demandent que le conservatoire soit au rez-de-chaussée et ceux qui me demandent qu'il soit au R+1, il faudra bien que je tranche. Je ne peux pas satisfaire ceux qui veulent qui ce soit en bas, en rez-de-jardin et ceux qui le veulent à l'étage. Vous comprenez mon dilemme, à moins de le mettre en sous-sol pour mettre tout le monde d'accord, mais je ne pense que ce soit la bonne solution.

Cette localisation peut encore être sujette à examen. Puisque nous nous revoyons début janvier, sur la base des documents qui vont vous être communiqués dès demain avec les plans précis élaborés par Patrick BERGER et Jacques ANZIUTTI, si vous avez des demandes de modification, des suggestions à faire, je souhaite que vous les formuliez par écrit afin que nous puissions les recenser, les examiner et y répondre.

Tout le monde comprendra qu'à un moment donné, la maîtrise d'ouvrage devra être en capacité de positionner tel équipement, afin de pouvoir avancer. C'est d'ailleurs son travail d'écouter tout le monde et de trancher.

Cette proposition de méthodes vous convient-elle ?

M. THIERRY LE ROY : Vous parlez d'or en disant que l'on ne va pas rediscuter maintenant utilement de ce qui a été arrêté dans le cahier des charges du concours, notamment sur le contenu de la programmation Canopée.

En revanche, dans le document qui a été préparé pour la réunion de ce jour, que je trouve bien fait, et j'en félicite les auteurs (il doit venir des débats et des réunions tenus à plusieurs reprises pour la préparer), il reste des questions dans ce tableau qui n'ont pas de réponse figurant dans la colonne de droite.

Je pense que nous n'avons pas beaucoup de temps et même en ajoutant la réunion de janvier. Donc, il ne faut pas en perdre, les participants à cette réunion ont besoin d'avoir une expression notamment du maître d'ouvrage sur certaines de ces questions, il faut les reposer.

Je prends au hasard le sujet de la passerelle, et de nombreux autres sujets pourraient venir. Certaines questions ont déjà obtenu réponse lors des réunions préparatoires, et c'est en cela qu'elles ont été très utiles, mais il en reste.

Même Jean-Pierre CAFFET pourrait avoir envie de répondre à certaines de ces questions, mais il est peut-être préférable de les poser.

M. GILLES POURBAIX : Monsieur LEGARET dans son intervention a mis le doigt sur un point crucial : la lisière entre le jardin et le bâtiment. Tout au long de cette concertation, elle a été divisée en deux : concertation jardin et concertation bâtiment. A de nombreuses reprises, nous avons réclamé une concertation qui joue sur l'interface, la lisière (on l'a appelée de différentes façons). C'est là que vraiment risque de se poser tous les conflits d'usage entre la partie jardin et la partie bâtiment.

S'il y a la future allée nord-sud qui va longer le bâtiment, quel sera son statut exactement ? Fera-t-elle partie du jardin ? Dans ce cas, l'élément de réponse de Monsieur LEGARET semble s'appliquer, à savoir que dans un jardin, on ne fait pas de terrasse.

Ou bien, est-ce que ce sera une rue ? Dans ce cas, on est dans un autre cas de figure.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Je veux bien qu'on repose sans cesse exactement les mêmes questions : les terrasses sur le jardin, les droits de voirie, mais je ne suis pas en mesure de vous répondre aujourd'hui. On verra cela le moment venu.

Il y a une sorte d'engagement moral de cette municipalité pour les deux mois à venir. Je ne sais pas qui fera la concertation dans deux mois, peut-être que ce ne sera pas moi mais d'autres personnes. Ce n'est pas du tout improbable. Comment voulez-vous aujourd'hui que je m'engage pour des élus qui seraient susceptibles de mener cette concertation en changeant peut-être complètement les règles ?

J'essaie de faire en sorte que l'on avance, de rendre de choses que je ne qualifierai pas d'irréversibles, car de toute façon tout est réversible, mais qu'on puisse dégager un socle de consensus tel qu'il soit véritablement difficile de revenir en arrière, et de tout bouleverser.

Croyez-vous que l'on va régler cette question de 50 cm ou 1 m de terrasses, de chaises et de tables qui pourraient être sur le jardin ce soir ?

J'essaie d'ici le mois de mars qu'on se mette d'accord sur des principes fondamentaux d'aménagement qui faisant consensus ou faisant l'objet d'une décision de la municipalité non fortement contestée puissent constituer un socle pour que ce projet puisse être mené à bien et continue d'avancer dans les 6 ans à venir (2008-2014).

S'il faut que l'on se mette d'accord aujourd'hui sur le statut de l'Allée Baltard, qui ne dépend pas de moi et qui pourra rétroagir le fait qu'il pourrait y avoir quelques tables sur le futur jardin, je ne sais pas faire.

Je fais ce que je sais faire, à savoir essayer de nous mettre d'accord non seulement sur des grands principes mais y compris sur des localisations. Je suis incapable de vous donner la couleur des chaises du café. C'est du bon sens.

(commentaires dans la salle).

Certes, parfois, je caricature mais je suis incapable de répondre à un certain nombre de vos questions. Vous pouvez le comprendre

M. GILLES POURBAIX : Il ne faut pas créer les conditions du chaos comme cela a été fait. Je suis désolé, j'ai déjà donné cet exemple lors des trois réunions préparatoires de la piétonisation de la rue Saint-denis où la ville a créé les conditions de chaos. Il n'y a eu aucune concertation sur cet aménagement. C'était évident qu'en élargissant les trottoirs, en supprimant les bordures de trottoirs, c'était donner toutes les terrasses à tous les commerçants sur la rue. Finalement, on ne peut plus marcher dans cette rue, puisqu'il y a les voitures au milieu, celles garées sur le côté, plus les terrasses.

On va peut-être éviter ici d'organiser le futur chaos sur le jardin. C'est tout ce que l'on essaie de faire, c'est aussi du bon sens. C'est bon sens contre bon sens, vous avez le vôtre et nous avons le nôtre.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Ce soir, je suis en charge de la Canopée. Vous avez remarqué que je ne suis pas en charge de la concertation sur le jardin. J'essaie de faire en sorte de ne pas organiser le chaos sur la Canopée.

Rendez-moi au moins grâce de mes efforts en ce sens ; c'est tout ce que j'ai à dire.

M. THIERRY LE ROY : Nous devons arrêter de parler des terrasses. Une chose est sortie des propos tenus ce soir, le cabinet Berger et Anziutti va regarder ce qui peut être fait pour répondre à l'interrogation de ceux qui pensent qu'on n'évitera pas un jour des terrasses et qu'il ne faut pas qu'elles empiètent sur le jardin. Je pense que nous ne pouvons pas aller plus loin.

Sur les terrasses du quartier, j'ai entendu depuis longtemps ce thème évoqué. Ce n'est pas un sujet strictement Canopée, mais quartier sur lequel il y a un adjoint chargé de ces questions à l'Hôtel de Ville, au moins Mme COHEN-SOLAL qui a promis de tenir une réunion. Je ne sais pas si l'on aura le temps de la faire avant les municipales, mais nous devons travailler sur les questions de terrasses.

Ce soir, nous ne pouvons pas aller plus loin. Je crois qu'il faut reprendre le tour de parole

M. ANDRE LABORDE, GIE DU FORUM DES HALLES : Deux petites remarques sur les croquis de Monsieur ANZIUTTI. Si vous donnez des hauteurs de structure, avec les hauteurs de faux plafonds nécessaires pour les commerces ou pour les implantations des différentes fonctions, cela va diminuer énormément les hauteurs.

M. JACQUES ANZIUTTI : J'ai indiqué les hauteurs libres.

M. ANDRE LABORDE: Finies, faux plafond compris.

M. JACQUES ANZIUTTI : De hauteur utile.

M. ANDRE LABORDE : C'était une précision.

Peut-on aborder le problème de la passerelle, c'est de la Canopée ; ce problème a été assez fortement posé. Je pense que cela fait partie du problème de la Canopée.

La grande question de cette passerelle : à quoi sert-elle ? Quelles sont les conséquences ou les arguments en plus ou moins pour que cette passerelle soit acceptée ? Nous avons beaucoup de craintes à différents sujets sur sa qualité, sur son bruit, sur son implantation, sur sa visualisation, sur sa sécurité. Nous avons de nombreuses questions auxquelles nous avons besoin de réponses.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Avant de donner la parole à Monsieur ANZIUTTI, je vais passer la parole à Mme CHAMPETIER DE RIBES qui croit que je ne veux pas la lui donner.

M. PAULE CHAMPETIER DE RIBES : Il est vrai que nous avons demandé à plusieurs reprises que le conservatoire et la bibliothèque soient sur le jardin. Nous avons compris que cela ne se ferait pas. Je suis assez satisfaite de la solution apportée actuellement par le cabinet Berger et Anziutti à la fois dans la répartition, dans la lisibilité, dans une certaine meilleure gestion des conflits d'usage que je craignais pour l'entrée du conservatoire.

Je vous en remercie, ce n'est pas la réponse que nous attendions mais en tout cas cette réponse nous paraît satisfaisante. J'ai quand même quelques détails à vous demander.

Vous avez parlé de l'entrée du conservatoire au rez-de-chaussée qui se fait par l'auditorium et d'une autre entrée rue Berger. Qu'en est-il ?

M. JACQUES ANZIUTTI : Effectivement, nous avons une entrée dans le passage traversant pour accéder aux étages et desservir l'ensemble de l'équipement public. C'est un hall d'entrée, d'accueil. Cependant, nous pouvons facilement puisque nous sommes sur la façade externe, avoir un accès public pour des manifestations liées directement à l'auditorium qui se trouve ici, indépendant du hall. C'est une possibilité

M. PAULE CHAMPETIER DE RIBES : Cet accès ne se ferait que quand il y a des manifestations publiques à l'auditorium.

M. JACQUES ANZIUTTI : Par exemple.

M. PAULE CHAMPETIER DE RIBES : L'implantation de « Roue Libre » est mise à l'intérieur sous la Canopée. Comment envisagez-vous la circulation des vélos, des piétons sous la Canopée ?

M. JACQUES ANZIUTTI : L'ensemble de ce site est constitué d'espaces publics traversants, fluides. On circule de toute part, que ce soit des piétons ou des vélos, les choses sont possibles.

M. PAULE CHAMPETIER DE RIBES : La cohabitation entre les piétons et les vélos ne se passera pas forcément très bien. On ne voit pas l'intérêt de mettre « Roue Libre » avec le système « Vélib' », donc ce sera réellement envisagé de supprimer cela.

Dernière question, sur les plans concours, il existe des liaisons au 1er étage entre les pratiques amateurs et le conservatoire. Dans vos plans d'esquisse, il n'y a plus de liaison au 1er étage entre l'aile gauche et l'aile droite, entre l'espace bien-être, le conservatoire, etc.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Ce plan ne correspond pas....

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Monsieur MARTIN, ne créez pas la confusion.

M. JACQUES ANZIUTTI : Concernant le 1er étage, nous avons le conservatoire et ici toujours une liaison possible. Elle est à affiner dans sa largeur, dans son gabarit et ce que l'on veut en faire exactement, mais la liaison est possible.

M. PAULE CHAMPETIER DE RIBES : Elle existait au stade du concours.

M. JACQUES ANZIUTTI : Elle existe toujours.

Egalement au 2ème étage, nous avons toujours une liaison possible à affiner dans sa largeur, dans sa capacité, ce qu'elle draine exactement. Lié à cela, il y a des problèmes de sécurité.

Mais c'est possible, comme c'était au concours.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Monsieur MAHFOUZ m'a demandé la parole, ensuite je donnerai la parole à Monsieur FRANJOU et Monsieur ANZIUTTI sur la passerelle car la question est posée.

M. ALEXANDRE MAHFOUZ, COLLECTIF BEAUBOURG LES HALLES : Excusez-moi Monsieur CAFFET, je reviens sur les terrasses. Pour rassurer les riverains présents, en tant que commerçants sans terrasse, nous ne pouvons pas travailler.

Je rassure les associations présentes, la Mairie du 1er arrondissement n'accorde aucune autorisation d'étalage. Des autorisations de terrasses sont accordées et les boutiques à côté de ces terrasses sont cachées et sont obligées de sortir. Nous sommes pour la limitation de ces terrasses.

Donnez des autorisations limitées à tout le monde, comme les autres arrondissements le font. En tant que commerçants, nous ne pouvons pas travailler sans terrasse. Eux veulent leur jardin, et je les comprends, mais nous avons besoin de terrasse pour travailler.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Vous interrogerez les candidats à la Mairie du 1er arrondissement en dehors de cette enceinte de concertation. Ils vous répondront éventuellement par écrit.

M. BERNARD FRANJOU : Concernant la passerelle, nous avons bien noté la demande formulée, que nous avons inscrite. Elle fait partie d'une certaine façon des annales de la réflexion sur la Canopée et sur l'aménagement des Halles.

Nous avons pensé au niveau de la maîtrise d'ouvrage que la passerelle fait vraiment partie du projet, de la proposition de l'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate au concours. Ce n'est pas un élément indissociable que l'on peut traiter isolément. La passerelle fait partie de la mise en scène générale proposée par le maître d'œuvre, mais il faut intégrer aussi dans la réflexion l'aménagement du patio qui n'est pas encore défini, le traitement des coursives, des entrées. Il y a encore beaucoup de travail pour arriver à découvrir le projet du maître d'œuvre. Cette idée a plu et fait rêver de nombreuses personnes. Il est peut-être trop tôt pour statuer du bien-fondé de la passerelle.

Nous avons pensé au niveau de la maîtrise d'ouvrage avec le maître d'œuvre différer cette réflexion sur la base d'une demande que nous lui avons faite, mais pour la mise au point de l'avant-projet sommaire de mieux définir, de nous aider à appréhender le côté scénographique de l'espace.

Vous avez bien tous senti que cet espace avait un potentiel assez riche, qu'il pouvait générer des événements inconnus, des événements urbains. Justement la passerelle fait un peu partie de cet ensemble, quelle est sa contribution ? Est-elle vraiment nécessaire ou est-elle inutile ? C'est un débat qui aura lieu lorsque vraiment nous aurons les moyens d'appréhender l'intégralité de la Canopée comme un monument urbain.

Voilà la décision que nous avons prise, c'est ce que Jean-François DANON vous a expliqué tout à l'heure, nous avons différé cette question dans la mesure où nous souhaitons l'intégrer à une réflexion d'ensemble. C'est la réponse du maître d'ouvrage.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Je peux m'exprimer en tant que maître d'ouvrage. Je ne considère pas en fait que la passerelle soit indissociable du projet de la Canopée. J'ai toujours dit que cette question était posée, et je ne reviens pas là-dessus.

Ce n'est pas parce que le cahier des charges comportait une passerelle, dont je me demande si elle était facultative, qu'aujourd'hui je dirai que la passerelle n'est plus facultative mais obligatoire. Ma religion n'est pas définitive sur la question.

Dans mon esprit, cette passerelle ne peut avoir une utilité que si véritablement elle organise, elle est rendue plus ou moins nécessaire, elle favorise ou facilite les flux. Si c'était un ornement ou un décor qui viendrait s'ajouter à la Canopée, pour moi cela n'aurait rigoureusement aucun intérêt.

Pour ma part, je ne reviens pas sur ce que j'avais dit à l'époque de la discussion sur le cahier des charges, l'utilité de la passerelle ne peut se concevoir que si véritablement elle donne un avantage au projet et au quartier dans la circulation des flux. Pour l'instant, ma religion n'est pas faite. Il se pourrait qu'il n'y ait pas de passerelle.

M. JEAN-FRANÇOIS LEGARET : Qui demande la passerelle ? Je n'entends que des objections sur la passerelle et je comprends les raisons qui soulèvent ces objections, mais je n'ai encore jamais entendu jusqu'à ce jour des arguments clairs, percutants qui justifient cette passerelle. C'est une question très simple.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Ce n'est pas parce que quelque chose n'est pas demandé, qu'il n'est pas utile. Qu'on me permette de me faire une religion sur la question. Ce n'est pas parce qu'il y a un consensus contre la passerelle que celle-ci est absurde.

Je connais des consensus qui aboutissent parfois à des absurdités aussi. Cette question n'est pas tranchée. J'ai envie de me faire une idée sur des données objectives. Est-ce utile ou non ? Cela améliore-t-il les flux ou non ? Est-ce un ornement ou un élément de décor ? Dans ce cas, je n'en vois pas l'intérêt.

(…)

Je demande simplement qu'on mette les choses sur la table, qu'on en discute tranquillement. Si nous convenons ensemble qu'elle n'est pas utile, je ne vois pas pourquoi on ferait quelque chose qui n'est pas utile et qui en plus coûterait cher.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Je vais revenir sur les propos de Régis.

Des halls lisibles pour accéder au conservatoire et aux étages supérieurs sont préférables aux portes anonymes qu'on ne trouve jamais. D'autant plus que l'architecture est assez ambitieuse et que cela correspond à quelque chose d'ambitieux, car les constructions à Paris sont toujours des trucs minables.

Le propos concernait uniquement la Canopée et pas des espaces dessous ; j'espère qu'on va y revenir. Il a été réclamé une fois de plus une salle d'accueil pour les associations ou autres. Je suis désolé, la Ville de Paris peut nous trouver dans tous ses bâtiments qu'elle va aménager avant l'ouverture de la Canopée des salles de réunions. Cette canopée n'est pas un système de poupées russes.

Une salle d'associations peut être mise dans une salle aveugle, on n'est pas obligé d'avoir une vue sur le jardin. C'est d'autant plus absurde qu'on a vu le cas du « marché des enfants rouges » dans le 3ème où ils ont tué ce quartier avec leurs boutiques pour faire des associations. On le voit rue Gréneta où des boutiques ont été prises pour faire une Maison des Associations.

Une Maison des Associations visible n'intéresse personne. Alors oublions une Maison des associations dans la Canopée. Idem pour les malentendants, ils n'ont pas besoin d'être dans la Canopée pour s'amuser.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : C'est un élément de programmation sur lequel je ne reviendrai pas.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : On aurait pu leur donner un espace avant, car là ils vont attendre au moins 2012.

Pour la passerelle, un lapsus a été fait. Monsieur FRANJOU a dit qu'elle avait été imposée par le maître d'œuvre, ce n'est pas David MANGIN. Il ne faut pas oublier que le projet de passerelle a été imposé par David MANGIN, c'était son projet initial. En dehors de la justification du boulevard Mangin, allant de la Bourse du Commerce au Boulevard de Sébastopol, la passerelle n'a aucun lieu d'exister.

La passerelle retire toute la luminosité de la Place Basse, déjà que la Canopée va en retirer un peu.

Je ne vois pas quel axe de circulation…

M. JEAN-PIERRE CAFFET : On vient de parler de la passerelle.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Vous voulez des justifications, je vous les donne.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Vous venez rajouter un argument que l'on connaît depuis des mois voire des années, à savoir que l'existence d'une passerelle obscurcirait la Place Basse. On le sait, je viens de répondre sur la passerelle, et je viens de vous dire que je n'ai pas de religion définitive sur la question. On va continuer à en discuter : on peut concevoir la Canopée sans la passerelle, n'est-ce pas Monsieur ANZIUTTI.

M. JACQUES ANZIUTTI : Je voudrais juste préciser quelques petites choses. Notre proposition au stade du concours était effectivement de proposer un espace très particulier sous la canopée, qui se veut magique, scénographique. A la base, c'est un espace public mais il doit régler beaucoup de choses, que ce soit les flux traversants de part et d'autre, des accès vers le bas du patio.

Un ensemble de choses doivent constituer un espace public riche, festif, animé. Effectivement, il est constitué de différents niveaux. Il y a une passerelle, des escalators, des ascenseurs et c'est cet ensemble qui peut donner une vie à cet espace.

La passerelle est-elle là ou non, à cet endroit ou pas ? Aujourd'hui, on ne sait pas. J'ai bien entendu, Monsieur CAFFET, votre point de vue, mais cependant en premier lieu on veut constituer un espace public majeur, événementiel, magique. Il faudra un certain moyen : une passerelle ou pas, nous allons étudier. Le maître d'ouvrage nous a posé une question très claire.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Donc, nous sommes d'accord, nous verrons.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES : Je remarque quand même que nous avons une augmentation de l'esquisse par rapport au programme, et que la diminution se fait quasi exclusivement sur les services publics.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Ah non, vous avez tort, c'est le contraire.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES : Tout baisse : la billetterie, l'antenne jeunes, l'office de tourisme, les pratiques amateurs.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Je ne peux pas vous laisser dire cela. Les seules surfaces qui augmentent par rapport à l'esquisse et à la programmation, ce sont les équipements publics : conservatoire, bibliothèque, pôle de pratiques amateurs.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES : La surface utile était de 2.000 m² et on arrive à 1.900 m².

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Regardez le conservatoire.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES : Effectivement, nous avons fait 240 m² en plus.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Pour la bibliothèque, on en a en plus. Vous avez raison pour les pratiques amateurs.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES : Tous les pôles de services métropolitains baissent.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Et le café également. Il y a une réorganisation des espaces. Par ailleurs, le procès que je vois venir va être réglé tout de suite. S'il consiste à dire qu'on a diminué les surfaces des équipements publics pour augmenter les surfaces commerciales, la réponse est « non ».

Le projet de Patrick BERGER et de Jacques ANZIUTTI prévoit en fait la disparition de 400 à 500 m² en R-1 de commerces, qui ne sont pas reconstitués ou à partir d'une surface commerciale dans la réponse de Jacques BERGER qui était inférieure à celle de la programmation.

Il n'y a rigoureusement pas le moindre mètre carré de plus en surface commerciale que dans la programmation initiale. Je crois même que c'est le contraire et qu'il y en a moins.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES : J'en prends acte, ce n'est pas un procès.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Le procès est un mauvais terme : la critique constructive qu'on aurait pu me faire.

M. JACQUES ANZIUTTI : Dans le cadre de l'APS, nous allons nous rapprocher encore au plus juste des éléments de programmes du maître d'ouvrage. On doit parcourir une marge de travail pour se rapprocher au plus juste, donc on devra respecter la première colonne.

M. ELISABETH BOURGUINAT : J'ai fait partie du jury du concours de la Canopée. Dès ce moment, on avait estimé que la hauteur de la Canopée n'était pas généreuse en termes de volume intérieur. Des hauteurs à 2,80 m : ce n'est pas fabuleux.

Nous supportons déjà cela dans le centre commercial, l'ancien forum où l'on a des hauteurs qui ne sont pas assez généreuses, même si cela a été très bien aménagé.

Dans la salle d'échange du RER, on a la sensation d'oppression.

On le ressent dans le centre d'animation où la directrice m'expliquait qu'en faisant certains mouvements de gymnastique, les gens touchent le plafond. On va le retrouver dans la canopée. Ne pourrait-on pas avoir plus de générosité dans les volumes ?

Comme cette remarque a été faite dès le jury du concours et qui a été renouvelée ensuite, j'aimerais avoir l'argumentaire pour lequel on a renoncé à relever. Si j'ai bien compris, on est resté exactement à la même hauteur générale que celle proposée au concours. Quel est l'arbitrage que vous avez fait en termes d'intérêt général pour ne pas dépasser un certain seuil ?

N'aurait-on pas pu gagner 1 m voire 2 m de hauteur globale pour tirer ces volumes, la richesse c'est l'espace.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Honnêtement, ce n'est pas une question qui s'adresse à la maîtrise d'ouvrage mais à la maîtrise d'œuvre. Je ne suis pas architecte.

M. BERNARD FRANJOU : Dans les réponses que nous allons donner, par équipement, même si nous n'en sommes qu'au stade de l'esquisse et que c'est plutôt au stade de l'APS que nous affinerons, nous donnerons quelques hauteurs.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Pouvez-vous répondre car je suis incompétent ?

M. JACQUES ANZIUTTI : Sur les hauteurs, nous vous avons donné les gabarits que nous avons actuellement dans le projet. Au R+2, nous sommes à 2,80 m au plus bas utile, c'est-à-dire de sol fini à plafond fini, je ne prends pas en compte les hauteurs de plénums de faux plafond et de structures.

Ensuite, on a 3,3 m dans les autres parties R+1 et rez-de-chaussée. Par contre, sur les bandes latérales, des hauteurs plus importantes sont possibles. Nous allons regarder aussi sur le fait d'être au minimum à 3 m sur l'ensemble des niveaux. Il y aura une répercussion sur la hauteur globale.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Il y a forcément une répercussion sur la hauteur globale, le problème est de savoir si l'on veut gagner un peu de hauteur dans les équipements. Il est préférable d'avoir un équipement avec 3 ou 3,5 m de plafond plutôt qu'avec 2,8 m.

Après, est-ce que cela touche la structure du bâtiment ? Reste-t-on à une canopée à 11 ou 12 m ? Sinon, on est dans la quadrature du cercle. On ne peut pas me demander de rester à 11 m de haut et avoir 4 m de plafond pour tous les équipements sur 3 étages, je ne sais pas faire. Si l'on peut avoir de la souplesse jusqu'à 3 m à condition d'avoir une petite marge de manœuvre sur la hauteur

complète du bâtiment, à condition que ce soit faisable, qui ne serait pas à 11 m mais plutôt à 12 m ou 12,5 m, cela ne me dérange pas. Après, il ne faudra pas reprocher que la Canopée ne soit pas à la hauteur décidée au départ. C'est me semble-t-il une question d'arbitrage.

M. JACQUES ANZIUTTI : Nous avons peut-être été trop modestes dans l'explication. On a toujours parlé de hauteur minimale. Si vous regardez bien la coupe et ces espaces qui sont sur la façade, ce ne sont pas des petits espaces. Quand on parle de hauteurs à 2,8 m, elles peuvent monter à 3,2 m. Dans tous les espaces, il y a toujours une hauteur minimale et une hauteur maximale. Pour le moment, on s'est calé sur le minimal. Il y a du travail à faire dans la répartition des espaces du conservatoire pour donner les bonnes hauteurs aux bons locaux.

Sans monter le gabarit de la Canopée, il y a un potentiel d'études à faire pour retrouver les hauteurs nécessaires et la générosité souhaitée déjà présente dans le bâtiment. Nous avons bien parlé de hauteurs minimales.

M. ELISABETH BOURGUINAT : J'ai une question complémentaire concernant l'éclairage. C'est une architecture très originale et nous avons des difficultés à comprendre de quelle taille sont les baies latérales qui apportent l'éclairage à l'intérieur. Nous avons l'impression que c'est vraiment juste une petite faille qui apporte la lumière. Sur les plans de la première version du concours, nous avions l'impression qu'il y avait des coursives le long de ces parties extérieures. Cela signifie que la lumière qui arrive dans les salles est très réduite.

Relever la hauteur du plafond devrait aller de pair. Les équipements logés actuellement dans les pavillons Willerval ont énormément de défauts. La bibliothèque et le conservatoire bénéficient malgré tout d'un éclairage surabondant. Je crains que l'on se retrouve presque dans un souterrain.

M. JACQUES ANZIUTTI : Pour redonner des précisions, vous avez le rez-de-chaussée (commerces), l'étage (bibliothèque ou conservatoire) et les pratiques amateurs. La façade vitrée est ici, celle qui clôt l'espace. Par contre, ici, nous avons un débord de marquise et aussi du vitrage. Toute cette zone est un apport de lumière pour cet espace. La hauteur ici est de 3,3 m, et ici elle est bien plus importante (plus de 4 m).

Ces espaces sont excessivement éclairés et doivent aussi à éclairer l'ensemble du plateau.

M. ELISABETH BOURGUINAT : C'est translucide.

M. JACQUES ANZIUTTI : Comme une marquise, c'est transparent, également ici ; c'est une façade vitrée, donc c'est lumineux.

M. ELISABETH BOURGUINAT : On peut cheminer tout le long.

M. JACQUES ANZIUTTI : Ici, c'est une terrasse extérieure avec une zone d'accès possible. Cette zone sera-t-elle accessible ? C'est une question à peaufiner. En tout cas, ce sont des zones d'accès dont nous avons besoin d'un point de vue sécurité.

Au rez-de-chaussée, il y a la façade commerciale assez haute (4 m – 4,5 m), et un effet de marquise qui retombe ici, vitrée également, et l'espace commercial également a une sur hauteur côté façade externe.

(commentaires dans la salle)

En tout cas, cela donne un apport de lumière conséquent.

DANS LA SALLE : Et à l'intérieur ?

M. JACQUES ANZIUTTI : 3,3 m. Pour des commerces, je pense que c'est suffisant.

M. GILLES POURBAIX : Il ne faudrait pas que la salle de spectacles fasse 3,3 m.

M. JACQUES ANZIUTTI : L'auditorium se développe sur un double niveau.

M. GILLES POURBAIX : C'est ce que j'ai pensé. Le R+2 comporte plutôt des bureaux, et à 2,8 m c'est correct.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : J'ai un peu le sentiment que l'on est en train de se perdre dans des détails, qui ne sont pas au stade d'une esquisse. Monsieur ANZIUTTI sera en mesure de nous apporter de plus amples informations quand on sera au stade de l'avant-projet sommaire. Ce soir, on ne pourra pas régler le nombre de lux à 2 m du commerce.

Parlons de la Place Basse, quelles sont les questions ?

M. ELISABETH BOURGUINAT : Nous avons discuté ce sujet en réunion de préparation, et je ne vais pas tout représenter. Une suggestion consiste à permettre que la Place Basse, puisque c'est un espace couvert, puisse accueillir des spectacles, au sens de spectacles de rues. Ce n'est pas une salle de concerts avec des sièges.

Y aurait-il la possibilité d'installer une sorte de podium pour accueillir des formations du conservatoire ou différents petits spectacles ?

Quel serait le fonctionnement : les horaires d'ouverture, à quel moment pourrait-on accéder à cet endroit ? Pourrait-il y avoir un minimum de logistique de sonorisation, d'éclairage ou autre pour accueillir des spectacles avec une organisation comme pour la fête de la musique ? C'est-à-dire que ce soit un endroit assez spontané qui évoque ce qui se passait dans les pavillons Baltard entre le moment du départ du marché et leur destruction, à savoir un lieu culturel intense où puissent se produire aussi bien les associations locales, le conservatoire, les pratiques amateurs, mais aussi des associations de banlieue, de jeunes qui ont envie de faire un spectacle de hip-hop et qui ont envie de bénéficier de ce foyer tout à fait exceptionnel de cet endroit.

On pourrait avoir une organisation comme l'association qui gère la fête de la musique. On peut faire toute sorte de choses, il suffit de s'inscrire pour que ce soit un minimum coordonné et répondre à certaines exigences, de responsabilités.

Je voudrais attirer votre attention car énormément de SDF vivent aux Halles. Si cet espace couvert reste ouvert le soir, beaucoup de gens auront envie de s'y abriter. C'est une question éminemment politique : accepte-t-on cela ? Si oui, il faut le gérer en imaginant une association qui puisse l'organiser avec la participation éventuelle des SDF, comme on l'a fait pour la bagagerie « Mains libres », pour voir comment occuper cet espace public afin qu'ils soient acceptables par les autres usagers de cet espace, pour que cela puisse servir d'abri pendant la nuit.

On fait des abris dans des lieux publics (métro) par temps de grand froid. Pourrait-on imaginer ce dispositif ? Si politiquement, vous décidez de ne pas le faire, il faut y penser maintenant. Cela signifie qu'il faut fermer cet endroit, prévoir des fermetures esthétiques et qui ne compromettront pas l'autre utilisation possible, celle de spectacles.

Le pire de tout consisterait à tout laisser ouvert, faire une inauguration en grandes pompes d'un espace « abri pour les Parisiens », pour reprendre l'expression de Monsieur BERGER, et six mois plus tard mettre des grillages partout car des SDF dorment là et que ce soit insupportable pour un certain nombre de personnes.

Il faudrait avoir le courage d'affronter cette question et de la poser clairement. Nous sommes au 21ème siècle, mais malheureusement, nos rues sont pleines de gens qui dorment souvent sous les intempéries. La ville pourrait-elle être un peu accueillante et se donner les moyens de leur permettre au moins de dormir à l'abri des intempéries ? C'est à nos élus de se positionner là-dessus. Nous sommes pour, et si la ville faisait ce choix, nous avons le temps de réfléchir à une organisation qui permettrait de gérer le fait que des gens dorment pendant la nuit et que ce ne soit pas le chaos.

Que pensez-vous de cela ?

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Ce sont deux questions importantes que vous posez. Sur l'organisation de spectacles Place Basse, je n'y vois aucun inconvénient. Cela peut être un facteur d'animation non seulement de la Place Basse, mais en même temps de l'ensemble du site des Halles au-delà du centre commercial. Cela ne me pose rigoureusement aucun problème. Après, l'organisation se gère.

Vous parliez d'un podium, est-il pérenne Place Basse ?

Tout cela se discute. Quelle est la place de ces spectacles ? Est-ce à la demande, y a-t-il des créneaux horaires, des initiatives prises ? Je vois difficilement comment la mairie du 1er arrondissement, quel que soit le résultat du 16 mars au soir, pourrait ne pas être associée à ces questions ?

M. JEAN-FRANÇOIS LEGARET : Il faut le gérer, car si on le laisse à longueur d'année, cela va forcément déraper.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES : Pourquoi actuellement n'y a-t-il pas de manifestations ? Il y a deux espaces au forum, Place Basse et à la place intermédiaire, et il y a rarement des manifestations. Est-ce simplement car il n'y a pas de toit ?

M. JEAN-FRANÇOIS LEGARET : Oui, je crois.

M. ELISABETH BOURGUINAT : Je peux apporter un témoignage, puisque j'ai organisé deux manifestations Place Basse avec la chorale des Bachiques Bouzouks, et cela s'est extrêmement bien passé.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Comment vous y êtes-vous pris ?

M. ELISABETH BOURGUINAT : Nous avons demandé l'autorisation à la préfecture puisque c'est un lieu public. Le service des événements de la Ville et la préfecture nous ont donné l'autorisation. J'en profite pour remercier le centre commercial qui nous a bien accueillis, et facilité la logistique.

Nous étions contre le toit, mais maintenant cela ouvre des possibilités dont il faut profiter.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Ce toit n'avait pas que des désavantages.

M. ELISABETH BOURGUINAT : Organiser un spectacle en fonction de la météo est difficile. Quand ce sera couvert, on peut s'attendre à une demande forte pour cet endroit. Je pense qu'il faut y penser avant en termes de gestion, mais aussi en termes d'aménagement.

Si l'on veut avoir une estrade qu'on monte et qu'on démonte, il faut avoir un local à proximité pour la ranger. Si l'on veut sonoriser à peu près correctement, un système doit être prévu. Je pense que cela pourrait être un lieu exceptionnel pour Paris encore une fois qui s'inscrirait dans la mémoire locale de ce qui se passait sous les pavillons Baltard avant qu'ils ne soient démolis, cela vaut la peine d'y penser. Cela permettrait une mixité culturelle extraordinaire, avec aussi bien le conservatoire, que des associations de banlieue ou autres.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Sur le principe, cela ne pose rigoureusement aucun problème ni à la Ville de Paris, ni à la future municipalité du 1er arrondissement. Cela va dans le bon sens.

J'ai cru comprendre que Monsieur LABORDE et Espace Expansion opinaient du chef à cette idée. Maintenant, il faut travailler pour organiser cela et savoir comment cela fonctionne. Cela ne pourra pas fonctionner 24 heures sur 24, mais il faut définir des créneaux, une convention avec les gestionnaires, la préfecture de police pour les questions de sécurité.

Je trouve que c'est une bonne idée. Vous avez raison, il faut y penser en amont.

Une formalisation des besoins devrait être réalisée rapidement. Je ne connais pas la superficie de stockage d'un podium, où le met-on ? Peut-il rentrer dans la Canopée, à quel endroit ? Si cela

pouvait être affiné en matière de logistique nécessaire et être fait rapidement, ce serait bien. Il y a des dégagements internes divers.

La deuxième question porte sur les SDF, c'est un sujet difficile. On le voit ces jours-ci. Je vous raconterai des histoires si je vous disais que ce soir j'avais une réponse. Je comprends que la question soit posée, je la prends en compte et je pense qu'il faut y travailler. Je ne suis pas sûr que la Canopée soit le meilleur site, il faut réfléchir à cette question.

La bagagerie a un impact limité, car elle ne permet pas l'accueil. Il faut raisonner sur votre question en termes de centre d'hébergement d'urgence, de maisons relais. Il m'a semblé que vous vouliez qu'ils dorment.

M. ELISABETH BOURGUINAT : Un centre d'urgence formidable a été créé rue Montesquieu, le problème est qu'on prend les gens pour quelques nuits. Demandez au SDF, ce n'est pas du tout cela qu'ils veulent, mais une solution chaque soir et qu'ils ne passent pas toute la journée à se demander où ils vont dormir le soir. C'est pour cela que les gens ne vont pas dans ces centres d'hébergement, sauf lorsqu'ils sont au bout du rouleau.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : On sort du sujet.

M. ELISABETH BOURGUINAT : C'est une question importante pour les Halles.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : L'architecte est ici pour parler…

M. JEAN-PIERRE CAFFET : C'est une question qui mérite le respect de tout le monde, laissez Mme BOURGUINAT s'exprimer.

M. ELISABETH BOURGUINAT : Les gens qui sont dans la rue cherchent un endroit sécurisé où ils puissent aller chaque soir et qu'ils puissent penser à autre chose dans la journée. Le principal problème des SDF, c'est l'insécurité. S'ils pouvaient avoir un endroit où ils sont sûrs de pouvoir se retrouver le soir où ils ne craignent pas la violence, en attendant qu'ils puissent trouver un logement. L'hébergement d'urgence est une fausse réponse, ce n'est pas du tout satisfaisant. Les SDF disent que ce n'est pas la solution, la solution étant le logement ou alors c'est une solution pour tous les soirs, qu'ils soient libres, gérés par eux, qu'on ne les traite pas comme des enfants, qu'on ne les infantilise pas, en leur disant ce qu'ils ont à faire, en leur fixant des choses, que ce soit un règlement approuvé et géré par eux. Ce sont des êtres humains, des adultes, des citoyens. Cela me paraîtrait un projet intéressant.

Trouver un local d'urgence dans le 1er arrondissement pour héberger 30 personnes, ce ne sera pas à la hauteur du problème. Dans le quartier des Halles, une centaine de personnes dorment chaque soir. Cet abri permettrait peut-être d'accueillir 40 ou 50 personnes.

Quand on a fait la bagagerie, certains avaient prévu une fermeture au bout de trois mois. Cela marche, cela donne des résultats. Là, on a du temps, on pourrait peut-être imaginer quelque chose d'innovant en faisant un vœu, que d'ici là il n'y ait plus du tout besoin de ce genre de choses car on aura logé tous les SDF, comme certains nous le promettent. A supposer qu'on n'y arrive pas, cela pourrait être intéressant d'avoir cet emplacement.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES : La réponse est politique et pas sur un projet d'architecture. Je veux bien qu'on fasse de la politique ce soir et il y a un certain nombre de candidats. Peut-être que ce débat sera intéressant en janvier à un mois des municipales.

On ne peut pas dire que dans, sous, à côté de cette Canopée, on va trouver une solution pour les SDF. Ce serait vraiment un leurre et détestable vis-à-vis d'eux. On donne une réponse politique, on y réfléchit tous ensemble et on trouve la bonne solution, mais on ne fait pas un dortoir sous la Canopée ; c'est absolument aberrant.

M. ELISABETH BOURGUINAT : Il ne faut pas être hypocrite, si l'on ne fait rien, il y aura des SDF. C'est ainsi que la question se pose de façon architecturale. S'il n'y a pas de fermeture, il y aura des SDF,

de la violence, des nuisances. Donc, c'est une question architecturale, il faut décider si l'on ferme ou si l'on ouvre. Je regrette, cette question n'est pas hors sujet.

M. JEAN-FRANÇOIS LEGARET : Juste un mot pour rappeler que dans le cadre de la programmation des Halles, on avait inscrit à l'origine une demande que j'avais formulée de trouver des espaces pour permettre aux associations, nombreuses dans le périmètre et qui gèrent des personnes sans abri de disposer de plus d'espaces. La réalité est très simple à dire, il y a des grandes institutions caritatives dans le 1er arrondissement qui sont aujourd'hui saturées. C'est déjà un premier fait.

Vous avez raison Madame BOURGUINAT, l'hébergement d'urgence n'est pas la solution pérenne, mais il y a déjà un problème quantitatif. Vous savez très bien ce qui se passait rue des Bourbonnais. Rue Montesquieu, ce n'est pas encore saturé mais vous voyez bien une montée en charge, qui n'est pas encore complètement achevée. Ce sont des questions qu'il faut regarder avec beaucoup de sérieux.

On ne retrouvera pas une opportunité comme les Halles d'ici je ne sais combien d'années ou même de décennies, d'avoir une possibilité de réfléchir sur une programmation majeure. Je demande que l'on intègre en tout cas cette question, car le centre de Paris est depuis toujours un lieu où se rassemblent les personnes sans domicile fixe. C'est vrai comme l'histoire de Paris. Il faut que cette question soit prise en compte.

Quant au relogement de la bagagerie, c'est aussi un point qui reste aujourd'hui complètement en suspens. Or, la bagagerie, et on le voit bien à l'expérimentation, car on a fait des réunions du comité de suivi, cet équipement rend des services. Il est vrai que c'est une petite structure, elle ne joue pas sur des grandes échelles. Mais parfois des petites structures rendent bien des services.

Je ne peux que confirmer que si l'on ne se pose pas ces questions, même architecturalement (je me tourne vers Monsieur ANZIUTTI) et que l'on ne réfléchit pas à ce qu'il convient de faire, ou bien on interdit totalement (ce qui est possible), en faisant une boite hermétique, fermée de telle heure à telle heure, et personne n'y entre ; ou bien on tolère.

Mais, avant que le forum commercial ne prenne la décision, en dehors de tout règlement, de fermer aux heures nocturnes, de 350 à 800 personnes dormaient là tous les soirs. Ceux qui connaissent bien le quartier se rappellent de ce phénomène d'échelle énorme, qui se passait mal car on ne savait pas gérer de telles situations.

Il faut bien se poser cette question très importante. C'est un choix politique et il faut savoir ce que l'on fait. Je maintiens ce que j'ai dit il y a déjà quelque temps, dont je ne vois pas la trace aujourd'hui dans les éléments de programmes. Cette question fait partie de la dimension du centre de Paris aujourd'hui, et il faut bien l'intégrer, que cela plaise ou pas.

Si l'on doit réfléchir, il faut aller vers des petites structures mises entre de bonnes mains, car on ne sait pas faire les grandes échelles.

Ainsi, si l'on n'est pas capable dans une opération comme la Canopée, et tout ce qu'il faudra faire autour, de trouver de temps en temps de petites structures permettant sur quelques mètres carrés d'apporter des services, nous ne ferons pas complètement notre travail vis-à-vis de l'avenir sur un tel site.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : C'est une question trop sérieuse, trop grave et sans doute trop douloureuse pour qu'on en fasse un enjeu de polémique politique. Je ne dis pas que vous polémiquez. Nous connaissons tous ce sujet, qui touche notamment aux politiques de la ville et d'autres acteurs sont impliqués dans la lutte contre la précarité, en particulier l'État, la Région. Le produit auquel vous pensez, Madame BOURGUINAT, n'étant pas un spécialiste de cette question, j'ai l'impression qu'il n'existe pas.

Si l'on a un devoir d'innovation, je suis tout à fait prêt à ce que la Ville soit à la pointe de cette innovation, elle ne pourra pas le faire toute seule sans partenariat, ne serait-ce que pour des questions juridiques.

Si l'on veut s'atteler à cette question, là aussi il ne faut pas se raconter d'histoires, cela va demander du temps. Je discute avec l'État sur l'implantation d'un certain nombre de centres d'hébergement d'urgence. C'est sur le côté urbain de la question, pas sur le volet social, dont je ne suis pas responsable, et c'est déjà extrêmement compliqué.

J'ai compris qu'il y avait un basculement à l'heure actuelle dans la politique de l'État du centre d'hébergement d'urgence vers la Maison relais, dont je ne suis pas sûre qu'elle corresponde à toutes les caractéristiques que vous avez énoncées. Elle n'a pas que des qualités. J'ai le sentiment que sur ces questions les choses avancent lentement, difficilement. S'il n'y a pas une entente et un élan commun entre la Ville, l'État et peut-être la Région, les choses ne bougeront pas.

Il faut essayer de réfléchir à un produit qui pourrait convenir selon les critères que vous définissez. Quand j'entends les spécialistes du social, ils me disent que ce n'est pas cela qu'il faut faire non plus. Il n'y a pas que de l'urbain, mais aussi des spécialistes du social disent qu'il ne faut pas accueillir 24 heures sur 24. Il y avait un article dans « Le Monde » hier sur la rue de Bussy, établissement géré par la ville, des personnes en grande précarité habitent là et y restent. L'article du « Monde » disait que c'était une réussite, car c'est un logement durable. C'est quelque chose de totalement expérimental, dont les responsables commencent à peine une évaluation.

Je ne vois aucune hostilité à mener une réflexion. Elle doit se faire en partenariat avec d'autres. Je me demande s'il faut le limiter à la Canopée ?

M. ÉLISABETH BOURGUINAT : Ce n'est pas dans ce sens, mais dans le sens contraire. Le problème va se poser à la Canopée, comme il se pose sur la terrasse actuellement.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Je comprends parfaitement ce que vous dites, l'absence de ce genre de structure pérenne pour les gens en grande précarité et sans domicile fixe. Dans Paris, il y a des lieux plus ou moins propices à leur regroupement, et les Halles en font partie. C'est un problème qui est devant nous et c'est plus important que la terrasse qui déborde sur le jardin. C'est dans ma hiérarchie de réflexions. Malheureusement, comme pour le jardin, je n'ai pas en fait de réponse à faire ce soir.

Je me demande si l'on n'aurait pas intérêt à constituer un groupe de travail sur ces questions. Je me demande si à partir du mois de janvier, on ne devrait pas se poser cette question de manière concrète et faire un groupe de travail spécifique sur cette question.

M. GILLES POURBAIX : C'était dans le débat à l'origine...

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Vous avez raison, c'était prévu et il ne s'est jamais tenu. Il faut prendre cette question à bras-le-corps, je ne suis pas sûr qu'il y ait une réponse architecturale dans la Canopée, mais il faut se poser la question.

M. ÉLISABETH BOURGUINAT : Compte tenu de ce que nous avons compris du calendrier de la Canopée, c'est une réflexion de long terme qui risque de prendre beaucoup de temps pour élaborer plusieurs hypothèses. Je me tourne vers l'architecte, car le moment où l'on va décider de faire ou d'ouvrir sera beaucoup plus proche de nous. Il me paraîtrait raisonnable que l'architecte puisse étudier les deux hypothèses.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Je comprends ce que vous voulez dire.

M. ÉLISABETH BOURGUINAT : Il faudrait une alternative entre les deux possibilités et que l'on puisse savoir quels espaces on fermerait. Il ne s'agit pas de rouvrir tout le forum, sinon ce serait totalement ingérable. La Place Basse est un espace restreint, cela peut même être une partie de cette place ; on peut réfléchir à tout cela. Cela pose un problème aussi architectural de savoir à quel moment on aura la date à laquelle il faut avoir décidé quel sera le type de fermeture.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Je suis d'accord avec vous, il faut regarder les deux options. Franchement, je préférerais que cela reste ouvert à condition que ce soit vivable, c'est la vie et la vie ne s'arrête pas à minuit.

M. GILLES POURBAIX : Si l'on n'anticipe pas, on risque de retomber sur des aberrations comme pour la passerelle Pont Neuf fermée depuis des années ou la sortie du forum des Halles, côté jardin (sortie noble) fermée depuis 10 ou 20 ans. C'est une gigantesque pissotière. Evitons ce genre de problèmes et anticipons au maximum. Nous en sommes à l'esquisse, profitons-en.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Je suis d'accord, je n'avais pas une conscience aigue de cette question, tant mieux si vous la soulevez.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : J'aurais souhaité voir le détail des matériaux des marquises (matériaux translucides, opaques, couleurs). Pour nous, ce sont des détails techniques importants. Idem pour les photovoltaïques.

J'ai une inquiétude depuis toujours concernant la climatisation et les courants d'air créés par la Canopée pour le forum. Si j'ai bien compris, la suppression des verrières actuelles dans le trou est envisagée dans le trou, autour de la Place Carrée. Comment sont-elles remplacées ?

Des vitres ont été installées dans le bâtiment Lescot afin d'éviter les courants d'air. Tel que c'est présenté vers le jardin, cela fera un entonnoir d'air. Avez-vous pensé à de telles choses ?

M. JACQUES ANZIUTTI : Concernant les matériaux, il faut nous laisser travailler. A un moment donné, nous aurons le temps d'évoquer cette question. Concernant les courants d'air, les effets venturi, nous allons faire une étude très précise et très complète avec des maquettes et des effets en soufflerie. Cela prendra du temps, il faut nous laisser le temps d'avancer. Des résultats pourront nous indiquer les effets produits.

Concernant le patio, le projet propose de démonter la partie verrière en projeté de la façade. On reconstitue une façade en retrait, c'est-à-dire qu'on ferme les zones commerciales. Ce ne sera pas à l'air libre.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Il y avait également le problème des perspectives de vue de Saint-Eustache, la Bourse du Commerce, la Place des Innocents, que l'on ne voit pas sur le plan.

M. JACQUES ANZIUTTI : Le mieux est de retourner vers la maquette au local des associations. Si l'on se penche, on arrive à voir et mettre en situation. Je ne comprends pas la question.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : C'est le problème…

(…)

M. REGIS CLERGUE-DUVAL : Une vision d'ensemble en réaction à la question posée par Mme BOURGUINAT sur les SDF, je partage totalement son questionnement, même si en termes de réponse, je ne vois pas comment une association pourrait avoir délégation de gestion d'un espace public. La préfecture ne le voudrait pas.

On peut élargir tous ces problèmes, qui sont davantage à considérer en termes de modus vivendi et en termes de bonne gestion des tolérances mutuelles. De manière plus large, et pour parler de choses moins dramatiques, la question se pose aussi pour d'autres usagers. Je souhaite que les SDF soient reconnus comme usagers, même si je ne vois pas comment on fonderait un syndicat des SDF. Pour être syndicaliste, je ne souhaite pas qu'il y ait un jour un syndicat des SDF, ni un syndicat des jongleurs, ni un syndicat des « hip-hopeurs », par contre, ils existent et il s'agit bien de gérer ce partage mutuel de l'espace public autour du jardin ouvert des Halles, autour de cette Place Basse, dont je souhaite comme vous qu'elle reste ouverte sous la Canopée.

Il faudra bien que la gestion puisque être, non pas d'un point de vue purement réglementaire, policée mais harmonisée par des modes de concertation entre des gens chargés de faire du quotidien et les usagers. Le hip-hop s'est très bien passé près de l'UGC, idem pour les jongleurs. C'est une inspiration des jeunes du quartier et des jeunes de toute la métropole de pouvoir se retrouver en toute sécurité, comme pour les SDF. C'est heureusement une autre problématique.

Finalement, on est bien dans la même question citoyenne et qui nous concerne, il faudra donc bien voir comment cet ensemble de l'espace, qui ne connaît pas de frontière entre le jardin sous la Canopée et les rues de la ville souterraine sur l'ensemble du forum, puisse gérer en bonne intelligence entre ceux qui sont chargés de la voirie, ceux qui sont chargés des commerces, et les différents usagers que nous sommes.

C'est pourquoi la question d'un PC de sécurité commun est intéressante. Je n'ai pas très bien compris quel est le PC des quatre qui est situé dans la Canopée. Pour l'instant, ils sont tous en sous-sol. Il faudra bien avoir une gestion commune, concertée, apaisée, imaginative, allant au-devant des problèmes de l'ensemble du site, hors de tout esprit de frontière.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : On va essayer de faire cela et je suis d'accord avec tout.

Nous nous revoyons en janvier pour une réunion plus courte. Nous enverrons demain à tous les documents, dont certaines pages vous ont été distribuées ce soir.

M. ÉLISABETH BOURGUINAT : Il reste toute la partie sur la programmation du reste du forum, la réunion de janvier ne pourra pas être trop courte.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Nous vous envoyons tous les documents, formulez vos questions par écrit. Il n'y aura pas de sous-réunion préparatoire car il y en a déjà eu trois, et nous traiterons le second point sur le reste de la programmation. Nous tiendrons cette réunion avant le 15 janvier.

Merci, bonnes fêtes à tous et bonne année par anticipation.